,

Rapport d'Evaluation

Etude de faisabilité de la mise en place de Portails Nationaux de Données sur les Industries Extractives (PDIE) – NIGERIA

Juin 2020

Soumis par
Development Gateway, Inc.
1110 Vermont Avenue NW Suite 500 l Washington, DC 20005 USA

Soumis à
SIÈGE D'OSIWA
RUE IBRAHIMA NIASSE X PCCI – STÈLE MERMOZ
DAKAR, SÉNÉGAL

Contact
Beverley Hatcher-Mbul Associée Principale
bmbu@developmentgateway.org

Financé par
OPEN SOCIETY
Initiative for West Africa

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

ABBREVIATIONS 3

RESUME EXECUTIF 4

1. CONTEXTE et METHODOLOGIE 7

1.1. Le contexte de l'étude 7

1.2. La méthodologie des études de terrain 8

2. UN APERCU DU CONTEXTE NATIONAL 8

3. LES CONTEXTES POLITIQUE et JURIDIQUE 9

3.1. La Loi d'accès à l'Information 10

3.2. La Loi NEITI de 2007 11

3.3. Le Nigéria adhère au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) 11

3.4. La propriété réelle - l'approche du Nigéria 12

3.4.1. Les cadre juridique et politique actuels 12

3.4.2. Les développements positifs 13

3.4.3. La perceptions des acteurs sur la propriété réelle 13

3.4.4. Les défis exprimés 14

3.5. Recommandations 15

4. IDENTIFICATION des ACTEURS du SECTEUR des IE 16

4.1. Les acteurs gouvernementaux du secteur du pétrole et du gaz 17

4.2. Les acteurs gouvernementaux du secteur minier 18

4.3. Les autres acteurs gouvernementaux 19

4.4. ITIE Nigéria (NEITI) 20

4.5. Les conseils/commissions de développement communautaire 23

4.6. La société civile 23

4.7. Le secteur privé 25

4.8. Les partenaires au développement (PTF) 27

4.9. Recommandations 28

5. LE CADRE JURIDIQUE DU SECTEUR DU PETROLE ET DU GAZ 30

5.1. La révision de la Loi sur le pétrole 31

5.2. Recommandations 31

6. LE CADRE JURIDIQUE DU SECTEUR MINIER 32
6.1. Les lois et politiques actuelles 32
6.2. L'exploitation minière artisanale 33
6.3. Recommandations 33
7. L'ECOSYSTEME DES DONNEES – DEMANDE, DISPONIBILITE ET UTILISATION 34
7.1. Les systèmes informatiques existants 34
7.2. La disponibilité des données 35
7.2.1. Le Bureau National des Statistiques 35
7.2.2. Le Ministère des Mines et du Développement de l'acier (MMSD) 36
7.2.3. Le Bureau du Cadastre Minier 36
7.2.4. La Commission des Affaires Sociales 37
7.3. Les cas d'utilisation et la demande des données 37
7.3.1. Les cas d'utilisation de NEITI 37
7.3.2. Les obstacles à la demande de données 38
7.4. Les besoins exprimés en matière de données et de système 39
7.4.1. La société civile 39
7.4.2. Le secteur privé 39
7.4.3. Le Gouvernement 40
7.4.4. Les partenaires au développement 40
7.5. Recommandations 40
ANNEXE 1 – LISTE DES PERSONNES RENCONTREES 43

ABBREVIATIONS

BPP	Bureau des Marchés Publics
NVB	Numéro de vérification bancaire
CAC	Commission des Affaires Sociales
BCN	Banque Centrale du Nigéria
CODE	Développement connecté
OSC	Organisation de la Société Civile
CSSC	Comité de pilotage de la société civile de la NEITI
DPR	Direction des Ressources Pétrolières
EFCC	Commission de lutte contre les crimes économiques et financiers
IE	Industries extractives
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
FAAC	Comité fédéral chargé de l'affectation des comptes
GF	Gouvernement fédéral
FIRS	Direction Fédérale des Impôts
FOSTER	Fonds de transformation du secteur du pétrole et du gaz
IOC	Société Pétrolière Locale
GTIM	Groupe de travail interministériel
MCO	Bureau du Cadastre Minier
MMDA	Ministère des Mines et du Développement de l'acier
MRR	Ministère des Ressources pétrolières
NEITI	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Nigéria
NBS	Bureau National de Statistiques
NNPC	Société nationale de pétrole du Nigérian
NPRC	Commission de régulation du secteur du pétrole du Nigéria
NSWG	Groupe de travail des acteurs nationaux
OAGF	Bureau du Vérificateur Général de la Fédération
OGP	Partenariat pour un gouvernement transparent
OPTS	Section commerciale des producteurs de pétrole de la Chambre de commerce de Lagos
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
PEFMB	Conseil de gestion du fonds de péréquation du pétrole
PIB	Projet de loi sur l'industrie pétrolière
PPDC	Centre de développement public et privé
PPT	Impôt sur les bénéfices pétroliers
PSC	Contrat de partage de production
PCQVP Nigéria	Publiez ce que vous payez - Nigéria
RMAFC	Commission pour la mobilisation, l'affectation des recettes et des finances publiques

RESUME EXECUTIF

Le secteur extractif du Nigéria est composé du secteur pétrolier et gazier et du secteur minier. Le rapport d'audit 2016 de NEITI fait état de 17,055 milliards de dollars de flux financiers issus du secteur pétrolier et gazier[1], une augmentation marginale par rapport aux bénéfices de l'année précédente et, un montant trois fois inférieur aux flux totaux de 2012[2] notamment en raison de la chute des prix mondiaux des produits de base.[3] Le rapport a également estimé des pertes de plus 100 millions de barils de pétrole brut assimilées aux vols et aux sabotages divers.[4] En 2017, le Produit Intérieur Brut (PIB) du Nigéria s'élevait à 375,8 milliards[5] de dollars. Le secteur du pétrole et du gaz contribue à un peu **plus de 8% au PIB du pays[6],** et le secteur minier à environ 1,4 milliards de dollars ce qui représente moins de 1%[7] . La contribution des recettes pétrolières au PIB étant relativement faible, la quantité réelle de pétrole brut produite au Nigéria est au centre de plusieurs débats nationaux et, les acteurs utilisent avec prudence les chiffres publiés par différentes sources.

Le gouvernement Nigérian tente, en vain, depuis près de vingt ans, de remplacer la Loi sur le Pétrole obsolète de 1969. Le projet de loi le plus récent la divise en trois lois distinctes; chacune étant à différentes étapes du processus législatif. Après cinquante ans, une réforme juridique du secteur pétrolier est nécessaire en espérant qu'elle **institutionnalise la divulgation proactive des données sur le secteur pétrolier et gazier.**

Le cadre juridique du secteur minier a été revu dans les années 2000, pour instaurer plus de transparence dans le processus d'octroi de licences et renforcer la capacité du gouvernement en matière d'utilisation des données géophysiques. Ces améliorations étaient certes indispensables, mais le secteur peut bénéficier d'un **renforcement de capacités humaines, financières et technologiques pour permettre aux agents du gouvernement de procéder à une bonne surveillance des opérations minières** et définir des stratégies visant **à promouvoir la transformation locale des minerais**.

Le Nigéria a officialisé une **Loi d'Accès à l'Information (LAI),** une contribution respectueuse du droit des citoyens à être pleinement informés. Cependant son application peut-être **améliorée** en développant la capacité des agences gouvernementales à répondre aux diverses demandes via les portails Web et les bureaux d'information prévus à cet effet. Son

---

[1] Le montant prend en compte les taxes et les revenus connexes.

[2] Rapport d'audit NEITI sur le Pétrole et le Gaz – Résumé Exécutif, 2016 disponible à http ://www.neiti.gov.ng/index.php/neiti-audits/oil-and-gas/category/184-2016-audit-report

[3] Total financial flows have dropped from $62.94 billion in 2012 to $17.05 billion in 2016.

[4] NEITI Oil and Gas Audit Report 2016.

[5] "Nigeria GDP Data," The World Bank, available at https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD

[6] "Nigeria's oil sector 4ealized $17.05bn in 2016; lowest in a decade," December 22, 2018, Premium Times, available at https://www.premiumtimesng.com/business/business-news/302390-nigerias-oil-sector-realised-17-05bn-in-2016-lowest-in-a-decade-neiti.html

[7] "Growth of Nigeria's mining industry fails to lift tax revenues," 8 August 2018, The Guardian, available at https://guardian.ng/energy/growth-of-nigerias-mining-industry-fails-to-lift-tax-revenues/

exécution peut également **étendue** à tous les acteurs dans la mesure où certains d'entre eux, tels que la NNPC, refusent de répondre aux requêtes d'organisations non publiques.

Les acteurs du secteur des industries extractives (gouvernement, secteur privé, partenaires au développement et organisations de la société civile) collaborent déjà pour instaurer un débat national constructif autour de la transparence dans la gestion des ressources. Ces relations peuvent être renforcées si i) le gouvernement **améliore la coordination inter-institutions** et publie **des données de qualité, accessibles à un public non technique** pour renforcer la confiance avec les citoyens; ii) les acteurs des organisations de la société civile, axent leurs interventions **sur un meilleur engagement des médias**; et enfin iii) le secteur privé soutient davantage les efforts de transparence en publiant **de manière proactive les contrats et leurs avenants**.

Le Nigéria est membre de l'ITIE depuis 2003 et, a été le premier pays à soutenir la mise en œuvre du standard suite à la promulgation de la loi NEITI de 2007. **NEITI est une agence gouvernementale** - et non un comité indépendant comme dans d'autres pays. Elle se distingue au niveau opérationnel car son mandat va au-delà des exigences de l'ITIE pour s'étendre à d'autres flux financiers nationaux. De nombreux acteurs considèrent NEITI comme un partenaire stratégique et, comme la source de données la plus fiable des secteurs pétrolier, gazier et minier. NEITI peine cependant à publier ses données en temps opportun et dans des formats accessibles et compréhensibles par les citoyens ordinaires. NEITI devrait envisager le déploiement d'outils de visualisation **de données pour rendre ses résultats d'audit plus compréhensibles et étendre leur utilisation** aux niveaux national, local et communautaire.

L'adhésion de longue date du Nigéria à l'ITIE implique que le pays sera obligé d'adhérer à la divulgation de la propriété réelle (PR) d'ici le 1er janvier 2020 pour conserver sa validation ITIE[8]. Le gouvernement et les entreprises privées ont des notions sur la PR mais demeurent prudents devant l'impact potentiel d'une réglementation plus stricte[9]. Pour les acteurs du secteur minier, les enjeux de la PR concernent plutôt le secteur pétrolier et gazier, plus important et plus corrompu. Les entretiens menés dans le cadre de cette étude suggèrent que le plaidoyer en faveur de la propriété réelle devrait être lié à des incitations: les citoyens ordinaires devront comprendre que la transparence de la propriété des entreprises est directement liée à leur vie quotidienne.

Le principal défi de transparence et de reddition des compte dans le secteur des industries extractives au Nigéria est une méfiance sous-jacente, en particulier entre les acteurs de la société civile et les agences gouvernement. **Les OSC constatent avec frustration la non-exhaustivité des données publiées sur la production, les revenus et la gestion globale du secteur pétrolier et gazier. À l'inverse, le gouvernement estime que la société civile ne s'engage pas de manière constructive et n'offre aucune solution concrète susceptible d'améliorer l'environnement autour de l'accès à l'information**.

[8] Interview with NEITI Civil Society Forum.

[9] Interview with the Oil Producers Trade Section.

Les données publiées sur le secteur des IE ne répondent pas aux besoins des parties prenantes. Au-delà du fait qu'elles soient publiées sous des formats non-lisibles par machine, les informations publiques sont i) difficiles à comprendre; ii) incomplètes et iii) centrées sur les flux financiers. Il prévaut également une certaine «**lassitude des données**» chez les acteurs qui fournissent leurs informations sans pouvoir confirmer leur utilisation[10].

La nécessité de numériser des données pertinentes, exhaustives, fiables et actuelles dans un écosystème plus vaste a été exprimée et constitue la recommandation principale de la présente étude qui vise à déterminer la faisabilité d'installer au Nigéria, un Portail National de Données Ouvertes sur les IE (EIDP) pour relever certains des défis exprimés, notamment:

- Les méthodes de collecte de données manuelles et fastidieuses;
- Les données obsolètes inopportunes pour les enjeux d'actualité du secteur et la définition de politiques nationales basées sur des évidences;
- Les données incomplètes et peu fiables.

Le gouvernement du Nigéria devrait par conséquent s'associer à des entreprises informatiques hautement qualifiées pour mettre en place un portail central, conçu de façon à favoriser l'interopérabilité entre les systèmes existants des différents organismes publics. Le système devrait permettre de numériser les enregistrements et inclure un module API[11] pour permettre l'accès aux autres agences gouvernementales. Les données du portail seront ouvertes et réutilisables, et pourront être traduites en outils de visuels pour accroître la compréhension de l'information.

NEITI bénéficierait largement d'un système informatique de collecte des données en ligne permettant de rationaliser son processus de collecte de données auprès des entreprises et fluidifier ses audits annuels pour mettre à la disposition des utilisateurs des données actuelles et opportunes pour déclencher un débat national sur les enjeux et favoriser les réformes idoines pour un secteur plus transparent. Le système devra tenir compte des exigences de l'ITIE et matérialiser le processus complet d'audit et de réconciliation de NEITI.

Le PDIE devra être développé suivant **une approche modulaire** - pour ajouter des fonctionnalités au fur et à mesure des demandes, et **progressive** - pour prendre en compte les améliorations suggérées par les différentes parties prenantes. De plus, le portail utilisera des logiciels *Open Source* pour éviter les coûts récurrents de licences.

Enfin, la mise en place du PDIE s'accompagne d'un important volet de **renforcement des capacités locales** ainsi que **d'un manuel de procédures** qui définit clairement les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante dans la collecte, l'utilisation et la publication des données. Les besoins exprimés en vue d'un écosystème de données robuste prennent en compte un **soutien financier pour la diffusion des exigences de l'ITIE au niveau infranational:** le gouvernement des États et les administrations locales.

---

[10] Interview with FOSTER

[11] Application Programming Interface – Interface de programmation.

1. CONTEXTE ET METHODOLOGIE

1.1. Le contexte de l'étude

Les principes généraux de la norme de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) incluent la divulgation des données sur les industries extractives (IE), au vu de l'importance, pour le public, de comprendre les recettes et les dépenses publiques afin de susciter un débat national et de prendre des décisions éclairées en matière de développement durable. Une utilisation efficace des ressources optimisera le potentiel du secteur de l'IE avec des retombées sociales et économiques positives. Les exigences connexes servent de cadre sous-jacent aux principes de l'ITIE, car elles reposent sur la divulgation d'informations portant sur la recherche et la production, la collecte et la répartition des recettes, ainsi que sur les dépenses sociales et économiques. Les données sur les industries extractives devraient être ***disponibles, accessibles et compréhensibles***. L'ITIE encourage la participation des citoyens, notamment à travers la création et la mise en place de mécanismes de reddition de comptes et de vérification qui favorisent la confiance entre les citoyens et le gouvernement. En 2017, l'ITIE a commencé à encourager la divulgation systématique d'informations désagrégées, une approche qui est actuellement mise en œuvre dans certains pays, dont la Sierra Leone[12] et la Mauritanie[13], qui ont évolué vers un processus de diffusion régulière qui pourrait être facilité par la mise en œuvre d'un PDIE.

L'étude de faisabilité, soutenue par l'**Open Society Initiative for West Africa (OSIWA)**, en partenariat avec **l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du NIGERIA (NEITI),** visait à réaliser une évaluation complète de l'environnement actuel des données sur les IE à travers i) ***l'étude des cadres juridique et institutionnel*** - pour juger de l'état de préparation du Nigéria à l'ouverture des données sur les IE, ii) ***la revue des systèmes et sources de données existants*** utilisés pour la collecte, l'analyse et le partage des données sur les industries extractives, iii) ***l'analyse de l'interaction entre les différents acteurs du secteur*** et leur volonté de promouvoir l'utilisation des données ouvertes sur les ressources extractives, iv) ***l'analyse des mécanismes d'utilisation des données*** - notamment dans la définition des réformes politiques et l'amélioration de la transparence ; et iv) l'***évaluation des capacités humaines et techniques*** pour une mise en place durable d'un outil d'aide à la décision.

[12] https://eiti.org/blog/mainstreaming-transparency-in-sierra-leone

[13] **https://eiti.org/blog/tracking-extractives-revenues-in-mauritania**

L'analyse des différents paramètres a permis d'aboutir à ***une cartographie des besoins en données de tous les acteurs*** pouvant être intégrés dans un Portail de Données sur les Industries Extractives (PDIE) pour améliorer la gouvernance du secteur et renforcer la demande des citoyens en matière de reddition de comptes.

L'équipe de Development Gateway remercie Dr. Dauda Garuba, Mme Olubukola Moronkola, Mme Adaure Njoku et l'ensemble du personnel de NEITI qui ont coordonné, facilité et participé aux réunions, et ont contribué au présent rapport. Nous exprimons également notre gratitude aux institutions gouvernementales, aux partenaires au développement et aux organisations de la société civile qui ont pris le temps de nous rencontrer et nous ont fourni des informations précieuses pour cette étude.

1.2. La méthodologie des études de terrain

La méthodologie utilisée pour cette évaluation se base **sur i) les résultats d'une recherche documentaire approfondie** et, **ii) la synthèse d'entretiens individuels avec les principales parties prenantes (gouvernement, OSC, PTF et entreprises privées**) pour identifier leurs défis et collecter leurs besoins en termes de données ouvertes sur le secteur. La liste des organisations et des personnes interviewées figure à l'annexe 1. Le guide d'entretien a servi de base de discussion, mais les acteurs ont eu la liberté de fournir des renseignements supplémentaires, au besoin.

2. UN APERCU DU CONTEXTE NATIONAL

Le Nigéria est membre de l'ITIE depuis 2003 et, a été le premier pays à soutenir la mise en œuvre du standard par le biais de la Loi NEITI adoptée en 2007. L'ITIE Nigéria (NEITI) se distingue par son fonctionnement en tant qu'agence gouvernementale, dont le Secrétaire Exécutif est nommé par le Président de la République. Son plan stratégique (2017-2021) se base sur l'intégration de la norme ITIE dans les mécanismes gouvernementaux et, sur la mise en place de systèmes informatisés de collecte de données visant à faciliter l'accès du public aux informations sur le secteur extractif.

NEITI est internationalement reconnu pour avoir étendu sa portée au-delà des audits financiers pour y inclure les **audits physiques** - qui permettent de suivre les volumes de production, et les **audits de processus** - qui leur permette de contrôler le processus d'octroi des licences des blocs pétroliers et la gestion des principales institutions du secteur. NEITI enquête également sur le non-paiement de redevances et de subventions que la NNPC devrait verser au gouvernement fédéral[14].

[14] "Nigeria," last updated 20 December 2018, EITI Global Secretariat, available at https://eiti.org/nigeria

Le rapport d'audit 2016 de NEITI estime l'ensemble des flux enregistrés du secteur du pétrole et du gaz, y compris les taxes et les revenus y afférents, à 17,055 milliards de dollars, soit une hausse marginale par rapport aux bénéfices du secteur réalisés l'année précédente. Ce montant est plus de trois fois inférieur aux flux totaux enregistrés en 2012[15] avant la chute des cours mondiaux des matières premières.[16] Selon le même rapport, plus de 100 millions de barils de pétrole brut ont été assimilés à des pertes dues à des vols ou à des sabotages en 2016.[17] Le secteur du pétrole et du gaz contribue à un peu plus ***de 8 % au Produit intérieur brut (PIB)*** du pays[18] et le secteur minier à moins d'1% avec environ 1,4 milliards de dollars.[19] Le PIB du Nigéria était de 375,8 milliards de dollars en 2017[20]. Les données sur la quantité réelle de pétrole produit font l'objet d'un grand débat national et sont donc utilisées avec prudence.

Le secteur du pétrole et du gaz est régi par la Loi sur le Pétrole obsolète de 1969, actuellement divisée en trois projets de loi, tous en cours d'examen à l'Assemblée Nationale: ***Projet de loi sur la gouvernance de l'industrie pétrolière*** (Petroleum Industry Governance Bill) (harmonisé) ; Projet de loi sur la fiscalité dans l'industrie pétrolière (Petroleum Industry Fiscal Bill) ; ***Projet de loi sur l'administration de l'industrie pétrolière*** (Petroleum Industry Administration Bill) ; et ***Projet de loi sur le développement des communautés d'accueil et affectées par l'exploitation pétrolière*** (Petroleum Host and Impacted Communities Development Bill).

Le secteur minier du Nigéria est régi la Loi sur les minéraux et les mines de 2007. Le pays possède environ 40 types de minéraux solides et de métaux précieux mais, le secteur minier reste secondaire comme par rapport au secteur lucratif du pétrole et du gaz.

3. LES CONTEXTES POLITIQUE ET JURIDIQUE

La section suivante présente quelques politiques, stratégies et lois qui régissent le secteur extractif au Nigeria. Il n'existe aucune obligation légale nationale de publier des données sur le secteur extractif ou de publier les contrats[21], et les avenants aux contrats des

[15] Rapport d'audit de la NEITI sur le secteur du pétrole et du gaz - Résumé, 2016, disponible à http://www.neiti.gov.ng/index.php/neiti-audits/oil-and-gas/category/184-2016-audit-report

[16] Les flux financiers totaux ont fortement chuté passant de 62,94 milliards de dollars en 2012 à 17,05 milliards de dollars en 2016.

[17] Rapport d'audit de la NEITI sur le secteur du pétrole et du gaz

[18] "Nigeria's oil sector realised $17.05bn in 2016; lowest in a decade," December 22, 2018, Premium Times, disponible à l'adresse suivante : https://www.premiumtimesng.com/business/business-news/302390-nigerias-oil-sector-realised-17-05bn-in-2016-lowest-in-a-decade-neiti.html

[19] "Growth of Nigeria's mining industry fails to lift tax revenues," 8 août 2018, The Guardian, disponible à l'adresse suivante : https://guardian.ng/energy/growth-of-nigerias-mining-industry-fails-to-lift-tax-revenues/

[20] « Données sur le PIB du Nigéria », Banque mondiale, disponible à l'adresse suivante : https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD

[21] *Ibid.*

entreprises privées. Cet aspect relève fortement de la volonté politique, qui varie considérablement en fonction des changements de gouvernement. De plus, le plaidoyer en faveur de la publication des données doit être associé à des initiatives qui prônent leur utilisation[22].

> Il est important de connaître les éléments de supervision qui relèvent de chaque agence et de choisir judicieusement ses partenariats - l'engagement peut être interrompu lorsqu'un organisme de rang supérieur arrête une initiative dans laquelle il estime ne pas avoir été impliqué.
>
> - Personne interviewée

3.1. La Loi d'accès à l'Information

La Loi d'Accès à l'Information (LAI) a apporté une contribution significative à l'amélioration de l'accès à l'information au Nigéria. Une poignée d'organisations telles que le Projet sur les Droits Socio-Economiques et la Reddition des Comptes (SERAP) en ont d'ailleurs profité pour accéder à des contrats spécifiques[23]. Des limites ont toutefois été relevées dans son application, telles que le non-respect du délai de réponse prévu par la loi pour chaque demande: *les agences doivent répondre aux demandes dans un délai de 7 jours, et 7 jours supplémentaires peuvent être ajoutés si nécessaire*[24]. Certaines agences contournent cette obligation en se limitant à un simple accusé de réception des demandes qui restent sans suite.

Certains acteurs se réfugient derrière la notion subjective de nature «sensible[25]» de leurs données pour expliquer leur réticence à les divulguer: la NNPC par exemple, refuse de répondre aux demandes émanant d'organisations non publiques[26]. Il est par ailleurs difficile de déterminer l'impact réel de la LAI sur la divulgation des contrats sans statistiques précises sur le nombre d'organisations et de particuliers ayant reçu des réponses à leurs requêtes.

Pour pallier le problème de temps dédié à répondre à plusieurs demandes similaires, plusieurs agences du gouvernement mettent en place des portails Web qui affichent leurs données sur le secteur. C'est le cas de NEITI et de la Commission des Affaires Sociales (CAC), qui ont chacune un membre du personnel dédié à la gestion des demandes

---

22 Interview with the Open Society Foundations in West Africa.

23 Interview with DFID-Foster

24 Freedom of Information Act, Art. 5 and 6. Available at https://www.cbn.gov.ng/FOI/Freedom%20Of%20Information%20Act.pdf

25 Entretien avec le Forum de la Société Civile de NEITI.

26 "NNPC to Falana: We can't disclose how much Nigeria earns daily from crude oil sales," Cable Newspaper Journalism Foundation, 1 March 2018, http://petrobarometer.thecable.ng/2018/03/01/nnpc-falana-cant-disclose-much-nigeria-earns-daily-crude-oil-sales/

d'information via un portail en ligne même si tous les membres de leur personnel sont capables de répondre aux diverses demandes[27]

La LAI devrait être amendée pour intégrer des exigences plus strictes en matière de divulgation des informations à l'intention des hauts fonctionnaires de la fonction publique.

3.2. La Loi NEITI de 2007

La Loi oblige tous les acteurs du secteur des IE à participer aux audits annuels de NEITI,[28] sans préciser l'agence ayant un pouvoir de sanction en cas de non-conformité. En effet, le Bureau du Vérificateur Général de la Fédération (OAGF) peut auditer les comptes de la Fédération et ceux des tribunaux mais pas ceux «des sociétés d'État, des commissions, et de toutes les autorités créées par un acte de l'Assemblée Nationale[29]» qu'il se limite à vérifier.

NEITI n'a jamais engagé de poursuites contre les entreprises qui ne fournissent pas leurs informations, en partie par manque de ressources financières nécessaires à la poursuite des contrevenants[30]. NEITI utilise plutôt l'approche ***« désigner et dénoncer »*** qui semble être efficace pour encourager la divulgation des données: NEITI élabore un tableau de bord de ponctualité, partagé de manière confidentielle avec toutes les entreprises, leur donnant ainsi la possibilité de soumettre leurs données avant la publication du classement final dans les journaux nationaux.

Un examen de la Loi NEITI est actuellement en cours, pour corriger certaines de ses faiblesses, notamment l'absence du pouvoir de sanction de l'agence[31].

3.3. Le Nigéria adhère au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP)[32]

Une précédente initiative visant à définir une politique nationale de données ouvertes au Nigeria a échoué.[33] L'adhésion du pays à l'OGP est perçue positivement dans la mesure où elle devrait permettre de regrouper les institutions et les OSC autour d'objectifs communs,[34]

---

[27] Entretien avec le Département. Communications de NEITI et la CAC

[28] https://nass.gov.ng/document/download/5836

[29] Constitution of Nigeria, Art. 85-86.

[30] Entretien avec Waziri Adio; Secrétaire Exécutif de NEITI

[31] Communication par courriel avec Michael Uzoigwe, FOSTER, Février 2019.

[32] http://mbgpe.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=73%3A5eme-sommet-mondial-du-partenariat-pour-un-gouvernement-ouvert-pgo&catid=15&Itemid=599h

[33] Entretien avec la Direction de la Communication de la NEITI.

[34] Entretiens avec la Commission des affaires sociales et Right to Know.

et servir de plate-forme pour soutenir la société civile dans son plaidoyer sur la divulgation des informations.[35]

3.4. La propriété réelle - l'approche du Nigéria

Le Nigéria est familier avec les questions liées à la propriété réelle, notamment avec le scandale pétrolier de Malabu : en 1998, un ministre du pétrole en exercice s'est vu attribuer un bloc pétrolier de plusieurs milliards de dollars à un prix dérisoire, à travers une société dont il était le copropriétaire. Cette transaction a en partie aboutie parce que les propriétaires réels de la société n'avaient pas été révélés.[36] Les révélations des Panama Papers ont également permis de réitérer l'appel à une plus grande transparence dans la propriété réelle des sociétés pour lutter contre l'évasion fiscale, le blanchiment de capitaux et la corruption, des phénomènes qui sévissent partout dans le pays.

3.4.1. Les cadre juridique et politique actuels

Le cadre juridique en vigueur fait rarement référence à la divulgation de la propriété. ***La LAI, la Loi sur le Code de Conduite et la Loi des Tribunaux*** pourraient être utilisées, collectivement ou individuellement, pour amener les représentants du gouvernement à divulguer leurs informations. Cependant, aucune de ces lois exige des officiels qu'ils publient de manière proactive leurs actifs et leurs droits de propriété. Dans le cadre du *Code de Conduite et de la Loi des Tribunaux*, les représentants du gouvernement divulguent leurs avoirs et leurs intérêts, mais en privé [37] . **La Loi sur les sociétés et la Loi sur la commission d'examen des plaintes du public** permettent de demander des informations sur la PR mais exige le dépôt préalable d'une plainte et d'une demande officielle avant que l'information ne puisse être transmise aux parties concernées par la procédure.[38] **La Loi sur la prévention du blanchiment d'argent de 2011** exige que les banques et les institutions non financières désignées, identifient et vérifient les bénéficiaires réels des comptes, ce qui a d'ailleurs donné lieu à la création du Numéro de Vérification Bancaire (NVB). Ce procédé a permis d'améliorer l'identification des personnes qui se dissimulent derrière certains comptes d'entreprises et certains comptes privés.[39]

---

[35] Entretien avec le Forum de la société civile de la NEITI

[36] "Fact Sheet on Beneficial Ownership in Nigeria," CISLAC, disponible à l'adresse suivante : http://cislacnigeria.net/wp-content/uploads/2018/02/BO-FACTSHEET.pdf

[37] http://lawnigeria.com/LawsoftheFederation/CODE-OF-CONDUCT-BUREAU-AND-TRIBUNAL-ACT.html

[38] "The Need to Know: Who Owns What in Nigeria's Extractive Sector," May 2016, disponible à l'adresse suivante : http://www.neiti.gov.ng/index.php/2017-07-27-13-55-55/policy-brief

[39] *Ibid.*

3.4.2. Les développements positifs

Avec 11 autres pays ITIE, le Nigéria s'est porté volontaire en 2013 pour expérimenter l'introduction de la propriété réelle dans le cadre des audits annuels. Les rapports d'audit de NEITI contiennent désormais des informations sur la propriété, mais surtout sur les propriétaires légaux, plutôt que sur les bénéficiaires des entreprises couvertes par l'audit.[40]

Avec l'appui du DFID-FOSTER, NEITI étudie les possibilités de tenir un registre des bénéficiaires au sein des organismes gouvernementaux avant la date limite du 1er janvier 2020 fixée par l'ITIE.[41] La CAC prend également des mesures visant à régler la question de la propriété réelle et, a récemment consulté NEITI pour adopter la définition officielle des « personnes exerçant un contrôle important », et qui fixe un seuil de propriété à 5 % des actions,[42] des revenus ou des droits de vote dans une société.

En 2018, la CAC a élaboré un projet de loi visant à abroger et à mettre à jour **la Loi sur les sociétés et les questions connexes (CAMA) de 1990** pour aligner les pratiques des entreprises aux normes internationales et assainir le climat des affaires, en soulignant la nécessité de surveiller aussi bien les personnes morales que les personnes physiques. Le projet de loi a été adopté par le Sénat en mai 2018 et attend d'être adopté par la Chambre avant d'être promulgué par le Président de la République.[43] Le CAC a travaillé sur le nouveau projet de loi avec les Secrétariats Internationaux de la Propriété Ouverte et de l'OGP pour l'aligner aux normes internationales relatives à l'assainissement du climat des affaires et au contrôle des personnes morales et physiques.[44]

3.4.3. La perceptions des acteurs sur la propriété réelle

Tous les acteurs du secteur extractif au Nigeria sont conscients, du moins en théorie, de l'importance de la propriété réelle. Le gouvernement hésite cependant à désigner l'organisme public qui en aura la tutelle notamment à cause de l'absence d'une loi nationale qui régira sa mise en œuvre. Le Nigeria est obligé d'adhérer à la propriété réelle pour maintenir sa validation ITIE[45].

---

[40] *Ibid.*

[41] Correspondance par courriel avec Michael Uzoigwe de FOSTER, février 2019.

[42] La NEITI, le CISLAC et d'autres OSC militantes plaident en faveur d'un seuil nettement inférieur de 1 %, étant donné que même une petite fraction de la propriété d'une entreprise de plusieurs milliards de dollars peut constituer une grande richesse pour un individu, comme c'est le cas dans le secteur du pétrole et du gaz.

[43] The Repeal and Re-Enactment of The Companies and Allied Matters Act- A Bold Step Towards Business Reform," 16 mai 2018, Templars Law Firm, disponible à l'adresse suivante : https://www.templars-law.com/repeal-re-enactment-companies-allied-matters-act-bold-step-towards-business-reform/

[44] Entretien avec la CAC.

[45] Entretien avec le Forum de la Société Civile de NEITI.

> La propriété effective est importante au-delà du secteur des IE et devrait être encouragée et appliquée dans une perspective intersectorielle.
>
> - Personne interviewée

Les attitudes et la compréhension de la PR varient d'une société pétrolière à l'autre. Certaines estiment que des directives plus strictes "ne doivent pas nécessairement cibler les compagnies pétrolières autochtones[46]"; d'autres pensaient que les bénéficiaires réels faisaient référence au partage des bénéfices avec les communautés locales - autant d'éléments qui soulignent la nécessité d'organiser des activités de sensibilisation et de vulgarisation des principes de PR avant sa mise en place.

Dans le secteur minier, les incohérences en matière de propriété ont largement échappé à l'attention du public en raison de la taille réduite de ce secteur par rapport à celui du pétrole et du gaz. Les acteurs du secteur des mines pensent que la divulgation de PR devrait se concentrer sur le secteur pétrolier et gazier avant d'intégrer le secteur minier[47]. Le Ministère des Mines (MMSD) s'emploie cependant à formaliser les mineurs artisanaux et à clarifier leur participation par le biais de coopératives minières où ils sont tenus de s'y enregistrer. Au-delà de cet effort, il n'y a pas de véritables initiatives susceptibles de renforcer la transparence de la PR des grandes sociétés minières.

Du point de vue des PTF, la PR ne figure pas en tête de la liste des priorités actuelles du gouvernement. Selon eux, pour étoffer le plaidoyer autour de la PR, il est important de faire ressortir son lien direct sur la vie quotidienne des citoyens; la publication d'un registre de propriété ne sera utile que si les informations contenues sont utilisées pour déclencher des réformes dans le secteur.

3.4.4. Les défis exprimés

La mise en œuvre de la propriété réelle au Nigéria peut se heurter à quelques défis:

Le modèle commercial – la mise à disposition de l'information de l'immatriculation des sociétés, la vérification des informations transmises et l'assurance de leur conformité sont sujettes à certains coûts. Les organismes responsables devront par conséquent trouver un équilibre entre un modèle commercial durable et la nécessité de maintenir un accès abordable aux données publiques.

[46] Entretien avec la Section commerciale des producteurs de pétrole.

[47] Entretien avec l'Association des Mineurs du Nigéria.

L'absence d'un cadre juridique - en l'absence de lois, de politiques et d'un régime de sanctions rigoureux, la divulgation de l'information demeure volontaire, sans aucune conséquence en cas de non-divulgation.

L'absence d'interopérabilité entre les systèmes gouvernementaux concernés - la CAC peine à vérifier l'identité des actionnaires et des administrateurs des sociétés, en partie car elle n'a pas accès au système national d'identification, à celui de l'immigration ou au système de délivrance des permis de conduire.

L'absence de lien avec les difficultés quotidiennes des citoyens ordinaires - important pour étoffer le plaidoyer et parvenir à des réformes du secteur

Les conflits d'intérêts/absence de volonté politique - les mêmes décideurs et régulateurs qui encouragent la transparence de la propriété sont souvent ceux qui profitent de l'opacité du régime de divulgation.

Des entreprises qui se cachent de tous - au moins un quart des entreprises Nigérianes ne sont pas actives, mais possèdent des actifs. La FIRS n'a pas la capacité de les poursuivre pour clarifier la nature de leur propriété et se concentre plutôt sur celles qui paient des impôts.

La gestion de la protection des données ou la peur d'être exposé à la corruption à travers une chasse politique aux sorcières[48]

Un désaccord sur le seuil minimal de matérialité des bénéficiaires qui seront soumis à la PR.

3.5. Recommandations

Les recommandations suivantes visent à renforcer le cadre politique général avec des stratégies nationales qui encouragent la publication des données sur le secteur des IE :

Soutenir la création d'une politique nationale sur les données ouvertes - Aucune politique actuelle n'exige, ou encourage fortement, la divulgation d'informations. La LAI est un bon début mais peut être complétée par une politique parallèle sur les données ouvertes qui encourage les agences gouvernementales à publier spontanément leurs données. Une politique de données ouvertes faciliterait l'échange de données entre les agences gouvernementales et clarifierait le type de données à partager.

Investir dans le déploiement systématique des portails LAI dans les organismes publics - Le déploiement des portails s'est fait de manière fragmenté, souvent sous l'impulsion de partenariats individuels entre les OSC partenaires et des organismes spécifiques.[49] L'une des plaintes récurrentes est le manque d'exhaustivité des données sur le secteur des IE, un défi qui pourrait être partiellement corrigé avec la mise en place de portails rendant

[48] CISLAC Beneficial Ownership Fact Sheet, pg. 4.

[49] Entretien de Right 2 Know.

opérationnelles les obligations fondamentales énoncées dans la Loi sur l'Accès à l'Information.

Continuer d'utiliser l'adhésion du Nigéria à l'OGP pour faire pression au niveau national en faveur d'une réforme juridique autour de l'exigence de l'OGP selon laquelle, les déclarations de patrimoine des fonctionnaires doivent être accessibles au public.

Établir un partenariat stratégique avec le Cabinet du Vice-Président, dont l'équipe se consacre à l'harmonisation des bases de données entre les organismes gouvernementaux.

Sensibiliser les acteurs du secteur privé à la propriété réelle en insistant sur ses avantages notamment si celle-ci suit les meilleurs pratiques internationales et améliore le climat des affaires en suscitant la bonne volonté des actionnaires et des communautés.

Diffuser les meilleures pratiques internationales concernant les seuils de PR – les différentes pratiques pourraient être utilisées à titre d'exemple mais devront être modifiées pour s'adapter au contexte spécifique du Nigeria et répondre aux besoins de transparence des différents acteurs.

4. IDENTIFICATION DES ACTEURS DU SECTEUR DES IE

Plusieurs acteurs sont impliqués dans le secteur pétrolier et gazier. au Nigéria: le Président de la République, la Société Nationale du Pétrole du Nigéria (NNPC), le Ministère des Ressources Pétrolières (MRP) et ses divers départements, fonds et comités.

Le Ministère des Mines et du Développement de l'Acier (MMSD) régit le secteur minier. Le Bureau du Cadastre Minier (MCO) accorde les licences minières selon le principe du premier arrivé, premier servi. Certaines licences minières, notamment celles relatives aux activités minières industrielles, sont attribuées via un processus d'appel d'offres concurrentiel.

NEITI prône la transparence et la reddition des comptes dans le secteur des IE grâce à son rôle d'agence gouvernementale indépendante avec le mandat de contrôler les paiements des entreprises et les recettes fiscales du gouvernement fédéral. La société civile, y compris les associations industrielles et professionnelles, veillent à la publication effective des contrats, aux recettes perçues par le gouvernement, et à la redistribution des revenus aux communautés locales. Elle joue parfois un rôle consultatif dans le processus d'octroi de licences. Les membres de l'Assemblée Nationale suivent, de près, le versement effectif des revenus aux communautés locales et complètent ainsi les efforts de la SC.

Les entreprises privées forment un groupe plutôt fermé mais relativement disposé à répondre aux demandes d'information provenant des agences gouvernementales ; leur engagement est par ailleurs limité en dehors des groupes industriels formels.

Enfin, les partenaires au développement accordent la priorité à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des ressources extractives en soutenant le gouvernement et

les OSC par des activités de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.

4.1. Les acteurs gouvernementaux du secteur du pétrole et du gaz

Le Président Buhari occupe, *de facto*, le poste de ministre du Pétrole. Il a également nommé un Ministre d'État aux Ressources Pétrolières, qui supervise la gestion du ministère des Ressources pétrolières (MRP). La Société Nationale de Pétrole du Nigeria (NNPC) est sous gérée par un Directeur Général qui assure la gestion séparée du groupe composé de plusieurs filiales.

Le Ministère des Ressources Pétrolières (MRP)

Le MRP est chargé de l'administration du secteur du pétrole et du gaz. Il délivre les licences par voie d'appel d'offres, définit les politiques du secteur et donne des orientations aux autres organes gouvernementaux. Le MRP supervise tous les services en amont, en aval, ainsi que les services pétroliers. Le MRP compte une demi-douzaine de départements et d'organismes paraétatiques qui opèrent sous son égide, principalement la Direction des Ressources Pétrolières (DPR).

La Direction des Ressources Pétrolières (DPR)

La DRP veille au respect des conditions d'octroi des licences d'exploitation pétrolière et élabore les règlements pour s'assurer que les activités pétrolières soient conformes aux meilleures pratiques internationales. La DRP délivre également un permis annuel (permis DRP) à toutes les sociétés de pétrole et de gaz, et perçoit ainsi des redevances et des primes à la signature.

La Société Nationale de Pétrole du Nigéria (NNPC)

La NNPC, une société parapublique qui compte plusieurs filiales: **National Petroleum Investment Management Services** - qui supervise les investissements publics dans le secteur pétrolier, la **Nigerian Petroleum Development Company** - chargée de la recherche et de la production et la **Nigeria Liquefied Natural Gas Limited** – une co-entreprise entre NNPC, Shell, Total et Eni International.

Une série de vérifications récentes de NEITI ont révélé que, collectivement, la NNPC et la NPDC doivent au Compte de la Fédération plus de 20 milliards de dollars US, en avoirs de la Fédération, en paiements d'allocations de pétrole brut et en dividendes provenant d'investissements dans le secteur du pétrole et du gaz. A date, ces fonds n'ont pas été virés sur le compte approprié.[50]

[50] "Unremitted Funds, Economic Recovery, and Oil Sector Reform," NEITI, March 2017, disponible à l'adresse suivante : http://www.neiti.gov.ng/index.php/2017-07-27-13-55-55/policy-brief

En 2016, la NNPC a commencé à publier mensuellement certaines de ses données financières sur son site Web. La qualité des données publiées reste limitée mais leur mise à disposition peut être synonyme de progrès vers une plus grande ouverture du secteur.

4.2. Les acteurs gouvernementaux du secteur minier

Le secteur minier est sous la tutelle du Ministre des Mines et d'un Ministre d'Etat, qui sont nommés par le Président de la République et, supervisent le ministère des Mines et du Développement de l'Acier (MMSD). Le MMSD est responsable de plusieurs agences qui supervisent les différents sous-secteurs des mines. La section suivante met en évidence les principales agences impliquées dans la gestion et dans le fonctionnement du secteur.

Le Ministère des Mines et du Développement de l'acier (MMSD)

Le MMSD supervise le développement du secteur des minéraux solides. Il est chargé du contrôle de conformité environnementale et de favoriser un environnement propice aux investissements et à la protection de la sécurité et du bien-être des travailleurs.[51] Le MMSD a une présence régionale dans les régions minières; ses démembrements produisent des rapports mensuels sur format papier, qui constituent la principale source de données pour le ministère.

Le Département de l'Inspection Minière

L'Inspection contrôle les activités minières et s'assure que les opérations soient conformes à la loi pendant la durée d'un permis d'exploitation minière. L'Inspection informe également le Bureau du Cadastre Minier (BCM) de tout manquement aux obligations afin que ce dernier puisse prendre des mesures ou des sanctions appropriées (i.e. suspension ou annulation d'une licence).

L'Agence Nigériane d'Etudes Géologiques (NGSA)

La NGSA recueille, évalue et partage les données géologiques relatives aux roches, aux minéraux et aux ressources en eaux souterraines. Elle effectue des travaux de recherche ainsi que des investigations portant sur les ressources minérales de potentiels sites miniers.

Le Bureau du Cadastre Minier (BCM)

Le BCM du Nigéria octroie les titres miniers et les permis d'exploitation du secteur des minéraux solides. Dans le cadre de sa mission, le BCM :

- Gère tous les aspects liés au processus d'octroi des titres miniers (demande, délivrance, transfert, renouvellement, suspension et révocation) ;
- Tient un registre physique des titres miniers et des demandes d'exploitation minière ;

[51] Part II - Administration of the Act, Nigerian Minerals and Mining Act of 2007, disponible à l'adresse suivante : http://www.minesandsteel.gov.ng/wp-content/uploads/2016/04/Nigerian_Minerals_and_Mining_Act_2007.pdf

- Gère les cartes cadastrales et les demandes de titres en format papier et électronique;[52]
- Examine et sélectionne les offres concurrentielles reçus en réponses aux appels d'offre. pour les licences d'exploration ou d'exploitation.

Le BCM et le Département de l'Inspection des Mines, reçoivent les rapports d'activités trimestriels des titulaires des titres miniers, dont le contenu est évalué par l'équipe interne. Le BCM prévoit d'installer un portail Web privé qui offrirait la possibilité de soumettre et de visualiser ces rapports en ligne[53]. Il entretient une étroite collaboration avec de nombreux partenaires: le gouvernements des États - utilisateurs de données, les institutions locales et les chefs traditionnels des communautés[54].

4.3. Les autres acteurs gouvernementaux

En dehors de ces institutions, d'autres organes publics interviennent dans le secteur du pétrole et du gaz. La Chambre des Représentants et le Sénat forment l'**Assemblée Nationale**, qui adopte les lois relatives au secteur et exige, des acteurs qu'ils répondent aux demandes de données par l'intermédiaire de la Commission du Pétrole et Gaz de la Chambre.

La **Direction Fédérale des Impôts (FIRS)** perçoit l'impôt sur les bénéfices pétroliers et peut, dans de rares cas de de non-respect,[55] prendre des sanctions. La FIRS, la DRP, la Banque Centrale du Nigéria (BCN) et le Département Marketing de la NNPC organisent des réunions mensuelles pour déterminer les références de tarification à utiliser dans le secteur du pétrole et du gaz.

La **Banque Centrale du Nigéria** gère les comptes de Fédération ainsi que ceux de la NNPC pour s'assurer que les recettes tirées des ventes intérieures de pétrole brut et de gaz sont virées sur le compte de la Fédération en temps opportun.[56] La BCN élabore des rapports annuels, une source essentielle de données sur les revenus du pays.

En plus de la FIRS et de la BCN, la **Commission pour la mobilisation, l'affectation des recettes et des finances publiques (RMAFC)** est impliquée dans le contrôle des flux financiers du secteur pétrolier et gazier, ainsi que dans le suivi du rendement des investissements auprès de la plupart des principaux acteurs, notamment la NNPC, le FIRS, la BCN, l'Administration des Douanes et le ministère des Finances. Le RMAFC entretient de bonnes relations avec NEITI et met à sa disposition des données provenant de diverses

[52] Les cartes cadastrales sont disponibles à l'adresse suivante : https://gisportal.minesandsteel.gov.ng/MMSDGeoMiningInvestor/
[53] Entretien avec le Bureau du Cadastre Minier.
[54] Entretien avec le Bureau du Cadastre Minier.
[55] Entretien avec la Direction Fédérale des Impôts.
[56] Rapport d'audit 2016 de la NEITI, pg. 48, disponible à l'adresse suivante : http://www.neiti.gov.ng/index.php/neiti-audits/oil-and-gas/category/184-2016-audit-report

sources (douanes, taxes, organismes de recettes). La RMAFC a cependant noté la difficulté de recevoir des données mensuelles sur les activités minières artisanales ou sur les activités illégales.

Le **Bureau de l'Auditeur Général de la Fédération (OAGF)** a le pouvoir d'auditer tous les comptes publics des bureaux et des tribunaux fédéraux.[57] Il ne peut cependant pas auditer les comptes des organismes parapublics comme la NNPC, et s'en arrête à une simple vérification. L'OAGF est chargé d'auditer annuellement toutes les institutions[58] ce qui, dans la pratique est presqu'impossible au vu des faibles ressources humaines et financières et exempte certains ministères et organismes fédéraux.[59]

La **Commission des Affaires Sociales (CAC)** est l'organisme chargé de superviser la création, de la gestion et de la fermeture des entreprises au Nigéria. Toutes les sociétés du secteur doivent être y être enregistrées avant de recevoir une licence d'exploitation. Au moment de la rédaction du présent rapport, certaines étapes du processus d'enregistrement des sociétés étaient disponibles en ligne sur le site Web de la CAC[60]. La CAC a l'intention d'automatiser les 60 étapes du processus complet d'immatriculation des sociétés. Les acteurs du secteur des EI, en charge de la surveillance et de la supervision des opérations, se réfèrent souvent à la CAC pour obtenir des informations sur les sociétés enregistrées.

Il existe également deux initiatives interinstitutionnelles qui fonctionnent à des degrés divers. Le **Groupe de Travail Interministériel (GTIM),** initialement créé par le gouvernement fédéral pour faciliter le processus de réconciliation des données de NEITI, est devenu moins actif.[61] En effet, les questions liées à la réconciliation des informations sont plutôt incluses dans l'agenda des réunions du **Comité Fédéral chargé des Allocations et des Recettes (FAAC)** ainsi que les questions relatives à la répartition des revenus entre les États. Le comité s'est d'ailleurs trouvé dans une impasse, face au refus de la NNPC d'accepter le montant à reverser sur le Compte de la Fédération. Le Président de la République a dû intervenir et ordonner le partage des recettes au cours de l'exercice 2019.[62]

4.4. ITIE Nigéria (NEITI)

NEITI a été créée en tant qu'agence gouvernementale indépendante, qui rend compte au Président de la République et à l'Assemblée Nationale.[63] Sa principale responsabilité est de

[57] About the Office of the Auditor-General for the Federation, disponible à l'adresse suivante : https://oaugf.ng/about-oaugf/about-us

[58] Le terme "vérification périodique" n'est pas défini dans la Constitution, ce qui fait que la portée de ces vérifications occasionnelles n'est pas claire.

[59] Rapport d'audit 2016 de la NEITi, 1.9.6, disponible à l'adresse suivante : http://www.neiti.gov.ng/index.php/neiti-audits/oil-and-gas/category/184-2016-audit-report

[60] Access to the pre-enrolment portal is password protected, available at https://www.ninenrol.gov.ng/

[61] Communication par courriel avec BudgIT, février 2019.

[62] Entretien avec le Département Stratégie de NEITI.

[63] https://nass.gov.ng/document/download/5836

veiller à l'application régulière du standard, à la transparence et à la reddition de comptes en ce qui concerne les paiements effectués par les sociétés et les recettes perçues par le gouvernement fédéral.

NEITI est géré par un groupe de travail national des parties prenantes (NSWG) qui définit ses politiques, ses programmes et sa stratégie. Le NSWG est composé de représentants d'entreprises privées, de la société civile, de syndicats et d'autres experts des IE choisis par le Président et nommés pour un mandat ne pouvant excéder quatre ans. Dans le cadre de sa mission, NEITI :

- Produit des rapports d'audit annuels pour les secteurs pétrolier, gazier et minier ;
- Produit des rapports ponctuels sur l'affectation des crédits et les décaissements réglementaires du gouvernement fédéral, répartis par État ;
- Mène des études (documents de politiques, mémoires, évaluations trimestrielles, notes d'orientation) pour mieux encadrer le secteur des IE, appuyer les arguments en faveur de la transparence et de la reddition de comptes pour les recettes provenant des IE et, procéder à une réforme globale de la gouvernance ;
- Dirige des initiatives de communication stratégique visant à renforcer la reddition de comptes dans l'utilisation des revenus des industries extractives.[64]

NEITI est unique en ce sens que son mandat va au-delà du respect des exigences de l'ITIE et inclut l'audit d'autres flux financiers nationaux, y compris le reporting occasionnel sur les allocations des États au Comité des Comptes d'Allocation de Fonds Fédéraux (FAAC).

De manière générale, les organisations de la société civile (OSC) sont satisfaites de leurs relations avec NEITI, même si elles soulignent que le travail de l'agence est plutôt orienté vers le secteur du pétrole et du gaz au détriment du secteur minier.[65] D'autres acteurs, notamment la NNPC et ses filiales, affichent une certaine réticence vis-à-vis de l'agence et entretiennent des relations fonctionnelles qui restent néanmoins formelles.

NEITI entretient des relations avec plusieurs organisations, en dehors du Comité de Pilotage de la Société Civile (CSSC) pour permettre à l'audit annuel d'atteindre un public plus large. La plupart des acteurs ont salué le travail de NEITI sur le rapport d'audit annuel en tant que source fiable de données de l'IE. En plus des rapports d'audit annuels, NEITI fournit régulièrement des données ad-hoc, des résultats de recherches et des notes de synthèse, pour appuyer les arguments en faveur de la transparence des revenus du secteur extractif.

Le défi permanent de NEITI est de rendre ses rapports, et ses autres documents, plus accessibles aux citoyens ordinaires. Par conséquent, le NSWG devrait inclure dans la stratégie actuelle **des améliorations visant à rendre les données accessibles au public non technique - les données doivent être à la fois opportunes, visuellement accessibles et compréhensibles pour répondre aux besoins exprimés du public cible.**

[64] http://www.neiti.gov.ng/images/pdf/NEITI-Strategic-Plan-2017-2021-260118.pdf

[65] Entretien avec le Forum de la société civile de la NEITI

4.4.1. Le processus d'audit de NEITI

L'audit annuel, qui représente la plus grande partie du travail de NEITI, est une tâche fastidieuse et complexe notamment au vu du nombre significatif d'acteurs impliqués à chaque étape de la chaîne de revenus du secteur extractif au Nigeria.

Pour un paiement donné, l'audit de la NEITI devra rapprocher les chiffres d'au moins trois acteurs :

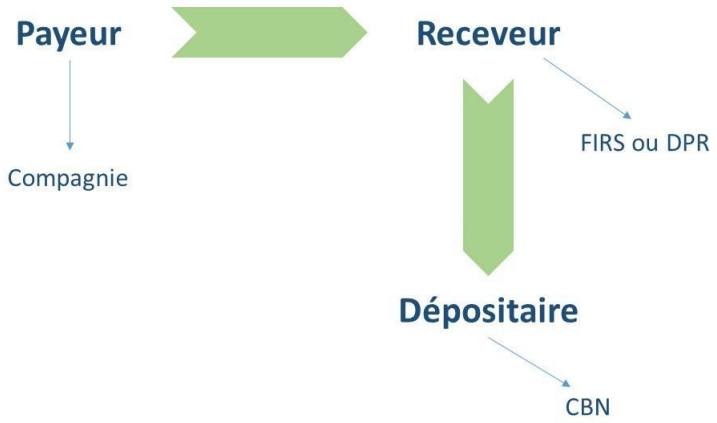

Figure 1 – Les acteurs inclus dans le processus d'audit de NEITI

Le rapport NEITI de l'exercice 2016 a été publié en décembre 2018 - un délai de commun à plusieurs pays ITIE principalement en raison des multiples étapes du processus d'audit:

1. Sélection d'un consultant externe indépendant ;
2. Organisation d'un atelier pour revoir et amender les modèles standard de déclaration ;
3. Diffusion électronique des modèles à remplir à plus de 100 acteurs nationaux ;
4. Revue des premières informations reçues des sociétés déclarantes ;
5. Rapprochement des données transmises avec tous les acteurs: représentants des sociétés, agences gouvernementales et représentants techniques de NEITI
    a. Elaboration d'un projet de rapport et partage des conclusions préliminaires, avec les sociétés et les organismes gouvernementaux ;
    b. Approbation des entreprises, du gouvernement, de la Direction de NEITI, de l'Assemblée nationale et du Contrôleur Général de la Fédération ;
    c. Elaboration et publication du rapport final;
    d. Elaboration d'une liste des questions qui nécessitent des mesures correctives urgentes et Présentation des conclusions finales au GTIM.[66]

[66] "Basic Steps in the NEITI Audit Process," NEITI, 23 November 2016, disponible à l'adresse suivante : http://www.neiti.gov.ng/index.php/resources/internal-resources/publications

Au moment de la publication tardive de ces rapports, les données ne sont plus pertinentes. Il est donc difficile pour NEITI, les OSC, l'Assemblée Nationale et les autres acteurs, de les utiliser pour alimenter différents plaidoyers et influencer la planification ainsi que la définition de politiques et de stratégies nationales. L'installation d'un PDIE, contenant un module de rapport en ligne, réduira le temps accordé au processus de collecte et de validation des données pour se focaliser sur leur analyse, essentielle à la transparence du secteur.

4.5. Les conseils/commissions de développement communautaire

Le Delta du Niger étant la région avec le plus grand nombre d'opérations pétrolières et gazières, elle présente des commissions de développement communautaire particulièrement bien placées pour servir d'interface entre les communautés d'accueil et les sociétés pétrolières. Ces conseils structurés ont été créés à la suite de décennies de dommages environnementaux et de conflits socio-économiques qui, ont parfois provoqué l'arrêt de la production de pétrole dans le pays. Les points de vue sur la capacité de ces conseils à défendre efficacement les besoins des populations locales divergent : certains acteurs les considèrent comme des « gardiens » ou des « intermédiaires » qui mettent en avant leurs intérêts personnels avant ceux de la communauté et fournissent très peu d'informations sur leurs activités.

4.6. La société civile[67]

Les OSC jouent un rôle actif dans la surveillance des opérations minières et dans la sensibilisation du public aux questions cruciales du secteur des IE. Certaines organisations visent à promouvoir la divulgation des données par le biais de demandes d'accès à l'information, et d'autres publient, diffusent et visualisent les données du secteur. La plupart des OSC concentrent leurs efforts sur le secteur pétrolier et gazier, et peu sont impliquées dans le secteur minier.

Les acteurs des OSC dénoncent souvent le manque de cohérence des données publiées par le gouvernement ce qu'ils considèrent comme un obstacle majeur: les agences ne collectent pas certaines données (par exemple, des volumes de production) ou ne les partagent délibérément. Plusieurs organisations ont mentionné leurs difficultés à travailler avec la NNPC, en particulier le refus de la société de répondre aux demandes d'accès à l'information[68]. À l'inverse, le gouvernement critique l'engagement des OSC indiquant qu'il n'est pas constructif et n'offre aucune solution corrective.

[67] Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle comprend quelques-unes des OSC les plus importantes, qui plaident en faveur de la reddition des comptes dans le secteur des industries extractives, que l'équipe a pu rencontrer lors de la visite d'évaluation.

[68] Entretien avec le Forum de la Société Civile de NEITI.

Conformément à la loi[69], les OSC sont encouragées à participer aux appels d'offres pour des licences d'exploration. Le ministère du Développement des Mines et de l'Acier organise un forum des OSC[70] pour encourager leur participation. Cependant, les OSC ont l'impression que certains organismes de réglementation du secteur et de surveillance des opérations, disposent de financement trop limité pour un suivi de tout la chaine de valeur.

Pour lutter contre ce phénomène, de nombreuses OSC travaillent, en partenariat avec les institutions publiques, afin d'identifier les champions et, se servent de ces relations pour appuyer leurs activités de plaidoyer sur les avantages de la transparence, une plus forte participation du public, l'adhésion citoyenne aux systèmes informatisés et la définition d'approches qui favorisent la diffusion des données sur le secteur des IE. De nombreuses organisations ont fait remarquer que, la plupart du temps, elles n'arrivent à accéder aux données que grâce aux relations qu'elles entretiennent avec le personnel de certains organismes.[71]

L'un des points faibles demeure l'engagement des médias. Il est difficile d'amener les médias à interpréter de manière précise les données du secteur des IE et à les utiliser de manière constructive. Les reportages sur les IE couvrent volontairement les aspects critiques du secteur: certains sujets ne se vendent simplement pas ou les éditeurs ne voient pas l'intérêt de les couvrir.[72]

Les OSC dans les IE	
BudgIT	• Favorise la compréhension des dépenses publiques intersectorielles aux niveaux national et infranational en utilisant les médias imprimés, télévisés et sociaux. • A soutenu NEITI dans la visualisation des données des rapports d'audit de 2015 et 2016 • Est l'OSC la plus contactée pour des outils de visualisation des données des secteurs pétrolier et gazier. Elle dispense également des formations ponctuelles aux petites OSC qui ont besoin d'un renforcement de capacités en visualisation des données.

[69] Section 9 of the Minerals Act of 2007.

[70] The Ministère ne se souvenait pas des organisations impliquées. Entretien avec MMSD

[71] Entretien avec le Forum de la société civile de la NEITI - une personne interrogée se souvient qu'un représentant du gouvernement a dit une chose devant les caméras et a déclaré autre chose à huis clos, en admettant ouvertement qu'il ne pouvait pas vérifier certains types de données devant les médias.

[72] Entretien avec le PPDC.

Right to Know (R2K)	• L'une des principales OSC qui appuient la Loi sur l'accès à l'information • A piloté l'installation d'un portail dans trois organismes publics pour faciliter la gestion des demandes d'accès à l'information • Collabore avec NEITI pour mettre au point un tableau de bord, conçu pour rendre plus compréhensible le contenu de ses rapports d'audit[73]
Public Private Development Centre (PPDC)	• Intervient dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour favoriser la transparence en matière de passation de marchés • Partenaire du Bureau des Marchés publics (BPP) et d'autres OSC pour accroître la divulgation des informations sur les marchés publics par l'intermédiaire du Portail pour un processus ouvert d'octroi de contrats au Nigéria (NOCOPO). • Intervient dans la mobilisation des citoyens, en rendant les données plus accessibles
Connected Development (CODE)	• Ferme la boucle des réactions entre les populations marginalisées et les pouvoirs publics, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités participatives • Utilise des applications mobiles et en ligne pour rendre les données disponibles aux communautés locales.
Comité de pilotage de la société civile (CSSC) de NEITI	• Composé des représentants des médias, des associations professionnelles, du milieu universitaire, des syndicats du secteur des IE et d'autres acteurs. • Engagement avec NEITI est défini dans un protocole d'accord[74] • Certains membres sont représentés au sein du NSWG, tandis que d'autres jouent un rôle actif dans le processus de révision des audits de la NEITI.

4.7. Le secteur privé

Les entreprises privées du secteur pétrolier et gazier semblent répondre facilement aux demandes d'informations du gouvernement. Elles ont cependant des rapports limités avec les communautés en dehors des relations spécifiques avec les conseils du delta du Niger ou d'autres initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE) spécifiques aux projets.

[73] Disponible à l'adresse suivante : http://dashboard.neiti.gov.ng/oil-and-gas/

[74] "La société civile dans le processus de la NEITI," NEITI, 2016, disponible à l'adresse suivante : http://www.neiti.gov.ng/index.php/resources/internal-resources/publications

Selon NEITI, la participation de l'entreprise au processus d'audit est motivée par une approche « bonne pour les affaires » qui permet à la fois de satisfaire les investisseurs et de se conformer aux meilleures pratiques internationales. Les relations qu'entretient NEITI avec les entreprises ont été renforcées par la création du Forum des Entreprises depuis 2016 et qui se réunit quatre à cinq fois par an.

Un certain nombre de compagnies pétrolières internationales[75] opèrent au Nigéria et représentent la plus grande partie des réserves et de la production pétrolières du pays. La loi exige généralement les sociétés multinationales à s'associer avec la NNPC suivant trois options:

1. **La co-entreprise -** La NNPC et la société pétrolière partagent les risques d'exploration et les risques financiers en fonction de la participation de chaque associé ;[76]
2. **Le contrat de partage de la production (CPP) -** La NNPC demeure le titulaire de la licence de prospection ou du bail minier, et l'entreprise prend en charge le financement, la production et les risques ;
3. **Le contrat de services -** La NNPC détient la licence de prospection, tandis que la société de services finance les opérations pétrolières.[77]

Le gouvernement a commencé à promouvoir **les sociétés pétrolières locales** dans les années 1970 afin d'accroître la propriété Nigériane des concessions pétrolières et l'expertise locale dans les activités d'exploration et de production. Cet effort a eu un succès limité et les sociétés pétrolières de droit Nigérian travaillent plus en partenariat avec des sociétés multinationales qui fournissent un appui financier et une expertise technique pour les opérations.

L'aspect le plus préoccupant dans les opérations du secteur privé concerne le manque d'information sur les contrats de partage de production entre la NNPC et les sociétés autochtones qui ne sont pas accessibles au public. **Les contrats et leurs avenants ne sont pas systématiquement publiés sur les sites Web du gouvernement.**

Dans le secteur minier, le secteur privé et les OSC collaborent plus étroitement.[78] L'engagement des sociétés minières reste cependant limité en raison de la nature informelle de l'activité, de l'emplacement des mines en milieu rural et du faible montant des opérations. En conséquence, l'audit minier de la NEITI ne prend en compte que les

[75] Shell, Chevron/Texaco, Exxon Mobil, Total, Total, Elf, Agip et Petrobras comptent parmi les grandes entreprises.

[76] Les coentreprises ont été éliminées progressivement en tant que type de contrat en raison de l'incapacité de la NNPC à payer sa part des coûts dans le cadre des accords de coentreprise.

[77] "Nigeria's Oil and Gas Industry Brief," KPMG Nigeria, juin 2014, disponible àhttp://www.blog.kpmgafrica.com/wp-content/uploads/2016/10/Nigerias-oil-and-gas-Industry-brief.pdf

[78] Entretien avec l'Association des mineurs du Nigeria.

entreprises qui atteignent le seuil de profit minimum de 3 millions de nairas (environ 8 300 $).[79]

L'**Association des Mineurs du Nigéria (MAN)** se distingue comme un acteur clé du secteur minier. Elle représente les entreprises, les particuliers, les prestataires de services et, essaye de protéger les intérêts du sous-secteur des pierres précieuses et celui de la bauxite. Le MAN s'efforce d'aider les mineurs artisanaux à formaliser leurs activités[80] via des coopératives. Le MAN défend également les intérêts de ses mandants auprès des autorités publiques et des États, en travaillant par exemple avec les gouvernements des États pour explorer les possibilités de développement du secteur minier.[81]

4.8. Les partenaires au développement (PTF)

Les PTF soutiennent le secteur des IE de plusieurs manières en assistant les organismes publics, NEITI et les acteurs de la société civile. Par exemple, **FOSTER**[82] est né de l'apport initial d'un appui financier et technique pour la mise en place de NEITI ; **OSIWA** aide les OSC à renforcer leur plaidoyer au niveau national pour demander plus de comptes aux institutions et **NRGI** intervient dans tous les domaines, y compris dans la formation des acteurs des médias. Les fondations Ford et MacArthur sont d'autres partenaires qui proposent des programmes spécifiques dans le secteur.

Les PTF travaillent en étroite collaboration avec les OSC, mais se heurtent à une certaine « **lassitude des acteurs** », car la plupart d'entre elles concentrent leurs activités sur la reddition des comptes et la transparence dans le secteur des IE. De plus, au vu des faibles résultats produits par **les coalitions d'OSC** certains PTF préfèrent réorienter leur soutien vers des OSC individuelles.[83]

En raison des gros enjeux financiers et, de la sensibilité entourant la réforme du secteur, les PTF limitent généralement leur contact direct avec les organismes publics, préférant fournir un soutien indirect sous forme de financement aux OSC partenaires[84]. NEITI est une

[79] Entretien avec la NEITI.

[80] L'un des principaux défis liés à l'exploitation minière artisanale au Nigeria (et dans de nombreux autres pays où ce type d'exploitation minière existe) est l'absence de formalisation/réglementation des activités. De nombreux mineurs artisanaux opèrent « illégalement », sans autorisation formelle ou surveillance des structures gouvernementales. Le regroupement des mineurs individuels en coopératives a été une approche visant à rendre le secteur formel (et protéger les mineurs qui y travaillent).

[81] Entretien avec l'Association des mineurs du Nigeria.

[82] Le Fonds pour la transformation du secteur pétrolier (FOSTER 2010-2016) est un programme de 14 millions de livres financé par le DFID. Il encourage la transparence et la reddition des comptes dans le secteur pétrolier du Nigeria.

[83] L'une des raisons évoquées pour expliquer l'échec des coalitions est liée aux problèmes de gestion financière et aux luttes entre les membres de la coalition - Entretien avec OSIWA.

[84] Entretien avec Open Society Initiative in West Africa.

exception et. organise un forum de partenaires pour discuter des problèmes de financement et coordonner les interventions des partenaires.

D'autres PTF s'éloignent du secteur des IE au Nigéria surtout ceux qui notent l'absence de résultats.[85] Pour les autres, ils s'efforcent de collaborer avec les acteurs, de manière informelle, pour réduire la fragmentation des activités. Par exemple, les PTF peuvent demander aux agences gouvernementales partenaires, telles que NEITI, de les mettre en rapport leurs organismes partenaires, et prendrons le relais du financement dans les cas où un partenaire précédent y a mis fin.[86] Les priorités actuelles des PTF au Nigeria sont les suivantes :

- Trouver des moyens créatifs pour faire avancer les réformes fondamentales dans le secteur du pétrole et du gaz ;
- Sensibiliser les élus locaux aux enjeux financiers ;
- Soutenir les plans de développement local ;
- Mesurer l'impact environnemental.

4.9. Recommandations

Si les organes publics semblent vouloir renforcer la transparence dans le secteur des IE, une culture du secret persiste, alimentée par certains ministères et acteurs gouvernementaux, qui sont plus réticents à fournir des données. Il semble aussi y avoir une corrélation entre les intérêts financiers et le pouvoir principal - plus le pouvoir financier et politique en jeu est important, moins les ministères sont disposés à divulguer des informations.

Des acteurs gouvernementaux ont exprimé leur frustration devant des reportages inexacts des médias qui présentent une information erronée. A cela s'ajoute le nombre écrasant de demandes répétées en matière d'accès à la liberté d'information, qui empêche des relations plus constructives avec la société civile.

Les acteurs des OSC ont noté que, les données de certaines agences sont pertinentes mais ne donnent pas une image complète de la production, des revenus perçus et de la gestion du secteur pétrolier et gazier.

Les recommandations suivantes visent à améliorer les relations entre les acteurs du secteur sur la base d'échanges systématiques de données fiables pour renforcer la confiance des OSC et des communautés envers le gouvernement.

Renforcer l'engagement des États à l'égard des données sur les IE - une façon de concrétiser les flux importants des revenus du secteur serait d'établir un lien entre les flux du secteur des IE et les budgets des États. Ce faisant, les citoyens seront plus à même de comprendre

[85] Entretien avec Open Society Initiative in West Africa. Il est également ressorti des entretiens avec le personnel d'Oxfam que son programme international phare dans le secteur des industries extractives ne mène plus d'activités au Nigeria.
[86] *Ibid.*

l'allocation des différentes recettes ainsi que leur capacité à soutenir les initiatives de leur collectivité. Certaines organisations[87] ont mis place des programmes simples de maîtrise du budget national pour faciliter la compréhension du processus et renforcer la participation citoyenne, ce qui pourrait être bon point de départ.

Promouvoir la traduction visuelle systématique des résultats d'audits - la plupart des acteurs non techniques, et même ceux ayant une expertise sectorielle, éprouvent des difficultés à comprendre et à utiliser les données issues des rapports d'audits. Les données sont de plus en plus disponibles, et actuelles mais leur impact restera limité si les publics cibles sont incapables de les comprendre et de les utiliser.

Favoriser un plus grand engagement des médias (presse écrite, Internet, radio, télévision) - les rapports d'audit de NEITI contiennent des informations importantes sur le secteur des IE qui sont parfois mal utilisées voire déformées[88] par les médias locaux qui pourraient pourtant les utiliser pour accroître la transparence dans le secteur.

Envisager un partenariat avec le Service National de la Jeunesse (NYSC) - l'engagement des jeunes dans le secteur des IE est limité voire inexistant. Une personne interviewée[89] a suggéré d'approcher les groupes de développement communautaire NYSC qui pourraient aider à impliquer cette nouvelle génération dans la lutte pour la transparence et la bonne gouvernance du secteur. La participation des jeunes permettra d'accroître le nombre de citoyens et d'OSC qui s'engagent activement à instaurer des mécanismes de reddition des comptes dans le secteur du pétrole et du gaz.

Renforcer la coopération interinstitutionnelle

Aucun outil numérique ou analogique est utilisé dans le **secteur du pétrole et du gaz** pour partager les données entre les agences. En l'absence d'un mécanisme formel de partage des données, les réunions de l'équipe de travail interministérielle (IMTT) et du Comité des Allocations et des Recettes Fédérales (FAAC) servent de cadre institutionnel aux différentes discussions inter-agences.

Les différentes institutions impliquées dans le secteur devraient envisager d'installer des outils numériques (ex. Outils Web) ou analogiques (ex. Tableurs Excel) pour un partage plus efficace des informations pertinentes à leurs activités respectives.

---

[87] Les personnes interrogées provenant d'Oxfam et de BudgIT ont parlé de leur travail au niveau communautaire dans plus d'une douzaine d'États pour rendre les budgets des États plus accessibles et compréhensibles pour les citoyens.

[88] Selon certains membres du personnel de la NEITI qui ont été interrogés, il arrive, parfois, que les médias prennent les données des rapports d'audit mais les présentent d'une manière trompeuse ou les déforment.

[89] Cette recommandation suit le chemin qu'emprunte R2K, qui a mentionné la possibilité d'impliquer les groupes de développement communautaire du NYSC, au cours de l'entretien avec l'organisation.

Cette recommandation reconnaît que la volonté politique est à la base d'une bonne coopération institutionnelle. Le changement fréquent des hauts responsables, entre autres problèmes, peut rendre difficile cette collaboration sur le long terme.

Etablir des liens entre le secteur minier et d'autres secteurs - au vu du nombre croissant d'investissements dans le secteur minier, ses liens avec d'autres secteurs comme l'agriculture et le développement des infrastructures deviennent pertinents. Le secteur minier fournit déjà un certain nombre d'intrants utiles à d'autres secteurs: les minéraux utilisés dans la production d'engrais ou le ciment utilisé dans la construction. Les organes du secteur minier gagneraient à jouer un rôle proactif dans l'élaboration de stratégies communes visant à stimuler les investissements.

5. LE CADRE JURIDIQUE DU SECTEUR DU PETROLE ET DU GAZ

Le gouvernement du Nigéria tente, sans succès, depuis près de deux décennies[90] de remplacer la Loi sur le pétrole obsolète de 1969. En septembre 2018, le *Petroleum Industry Governance Bill* (PIGB) est passé par les deux chambres de l'Assemblée Nationale, mais n'a pas été signée par le président Buhari en raison d'incohérences, du financement trop élevé de la Commission de Régulation du Secteur du Pétrole du Nigéria (NPRC) et de l'augmentation des activités du Fonds de Péréquation Pétrolière (PEF) qui est « incompatible avec la politique fédérale ».[91] Plusieurs théories[92] tentent d'expliquer les raisons pour lesquelles la réforme est toujours au point mort.

Cette section se concentre sur le contexte actuel du processus de réforme du projet de loi et suggère brièvement des recommandations qui favoriseraient l'ouverture des données et encourageraient les interventions susceptibles de contribuer à la création d'un écosystème plus fort et plus responsable dans le secteur du pétrole et du gaz, en attendant une refonte du cadre juridique.

[90] Les discussions sur la révision de la loi tournent en rond depuis environ seize ans. See "The Urgency of a New Petroleum Sector Law," NEITI, October 2016, disponible à http://www.neiti.gov.ng/index.php/2017-07-27-13-55-55/policy-brief

[91] "PIGB Assent: What Has Happened Since," NEITI, 4 septembre 2018, http://www.petroleumindustrybill.com/2018/09/04/pigb-assent-what-has-happened-since/#more-1074

[92] Selon les personnes interrogées, les obstacles à l'adoption du projet de loi révisé sont, entre autres : le désaccord entre les parties prenantes à propos du cadre réglementaire, notamment le souhait des présidents qui se sont succédé de conserver le pouvoir d'attribution des blocs pétroliers ; le souhait du secteur privé d'éviter une nouvelle réglementation/une hausse des paiements ; la reprise à zéro du processus de rédaction du projet de loi chaque fois qu'un nouveau gouvernement arrive au pouvoir.

5.1. La révision de la Loi sur le pétrole

Le **Projet de loi sur l'industrie pétrolière** a pris différentes formes au cours des quinze dernières années, les administrations successives étant devenues plus agressives dans la poursuite de la réforme du secteur du pétrole et du gaz. Une version a presque été adoptée par l'Assemblée Nationale en 2012, avant d'être bloquée au Sénat,[93] en partie car elle traitait de plusieurs aspects du secteur dans un seul document.[94] L'Assemblée Nationale a ainsi scindé le projet de loi en plusieurs textes :

1. **Projet de loi sur la gouvernance de l'industrie pétrolière (harmonisé) -** adopté par la Chambre des Représentants et le Sénat; en attente de l'approbation du président.
2. **Projet de loi sur la fiscalité dans l'industrie pétrolière -** à l'étude à l'Assemblée Nationale
3. **Projet de loi sur l'administration de l'industrie pétrolière -** à l'étude à l'Assemblée Nationale
4. **Projet de loi sur le développement des communautés d'accueil et des communautés touchées par l'exploitation pétrolière -** à l'étude à l'Assemblée Nationale

Les différents projets de loi visent à régler les problèmes qui perdurent, tels que l'augmentation de la part des recettes qui revient au pays, la révision du processus d'octroi des licences, l'élargissement des possibilités d'emploi pour les Nigérians dans le cadre de dispositions actualisées sur le contenu local, le renforcement des droits des communautés et une meilleure adaptation du secteur aux normes internationales en matière d'exploitation du pétrole et du gaz.[95] **Parmi les sujets de controverse figurent la réorganisation de la NNPC, de la DRP et du MRP** ; la réduction des pouvoirs conférés au Ministre du Pétrole[96] et les disputes entre les États pour le contrôle des ressources et les questions environnementales du Delta du Niger.

5.2. Recommandations

Poursuivre le plaidoyer en faveur de l'adoption et de la signature de tous les projets de loi sur le pétrole - il va sans dire que la Loi sur le Pétrole, vieille de cinquante ans, a besoin d'être réformée ne serait-ce que pour prendre en compte les exigences de l'ITIE. Toutes les

---

[93] "New Oil & Gas Fiscal Regime in Nigeria?" Bargate Advisory, 18 mai 2018, disponible à https://docs.wixstatic.com/ugd/fa00c0_ff92dcdf52f7432e9d143ab7963519fe.pdf

[94] *Ibid.*

[95] *Ibid.*

[96] "Analyse: Projet de loi sur l'industrie pétrolière : Lessons Nigeria can learn from Ghana," The Premium Times Online, 3 septembre 2018, disponible à l'adresse suivante : https://www.premiumtimesng.com/business/business-data/282396-analysis-petroleum-industry-bill-lessons-nigeria-can-learn-from-ghana.html

parties prenantes devront cependant être impliquées dans l'application des différents projets de loi.

Elaborer des mesures incitatives et assurer la protection des lanceurs d'alerte - très peu de mesures incitent les citoyens à dénoncer des faits de corruption par crainte de représailles. L'officialisation de mesures incitatives d'ordre juridique pourraient décourager la dissimulation de données capitales sur les recettes tirées de l'exploitation du pétrole et du gaz et, faciliter la mise en place de mécanismes de reddition des comptes.

Renforcer le cadre juridique traitant de la divulgation de l'information du secteur - à travers une loi spécifique au pétrole et au gaz qui permettra une meilleure gestion du volume, de la diversité et de la divulgation inégale des données du secteur. Il s'agirait presque d'une liste exhaustive de documents à publier et qui devra, au moins inclure: les contrats et leurs avenants; les licences; les rapports sur les paiements et les revenus; les bilans financiers ; les projections de recettes ; les données sur les profits et les pertes ; et les propriétaires réels des entreprises.

6. LE CADRE JURIDIQUE DU SECTEUR MINIER

Le cadre juridique du secteur minier a fait l'objet d'une révision récente. L'intérêt pour le développement du secteur des mines s'est manifesté lentement et l'on note un nouvel engouement sur son impact. Cette section présente brièvement les lois et politiques actuelles qui encadrent le secteur, suivies de recommandations ciblées visant à combler les lacunes qui pourraient entraver son essor.

6.1. Les lois et politiques actuelles

En 2007, l'adoption de la **Loi sur les mines et les minéraux** a permis de rendre plus transparent le processus d'octroi des licences et de renforcer les capacités du gouvernement en données géophysiques. La loi est accompagnée du **Règlement sur les minéraux et les mines de 2011**, ainsi que du **Guide sur les demandes de titres miniers de 2014**. Une loi distincte traite de la sécurité nucléaire, des études d'impact sur l'environnement et de l'utilisation d'explosifs dans les activités minières.

Dans la foulée, le MMSD a élaboré, en 2008, une **Politique nationale sur les minéraux et les métaux**[97], qui décrit en détail les interventions stratégiques visant à redynamiser le secteur, à renforcer les principaux services chargés de superviser les opérations minières, à élargir le personnel technique local et, à proposer des mesures incitatives pour accroître les investissements du secteur privé. Au moment de l'élaboration de cette politique, il existait

[97] National Minerals and Metals Policy 2008, disponible à l'adresse suivante : https://a-mla.org/countries/37?name=Nigeriaundefined

une forte volonté politique d'accroître les investissements sectoriels,[98] qui semble s'être estompée avec le changement de gouvernement.[99]

6.2. L'exploitation minière artisanale

L'exploitation minière artisanale se pratique dans tout le Nigéria avec une forte concentration d'activités d'orpaillage dans les États de Zamfara, de Kaduna et du Niger.[100] Il existe environ 720 coopératives formelles de mineurs artisanaux, et plus de 1.000 demandes ont été envoyées au MMSD à travers ses représentations locales.[101] Sous le régime précédent, et avec l'appui de la Banque Mondiale, une action concertée a permis d'organiser formellement les orpailleurs à travers des coopératives minières pour réduire le nombre de mineurs non réglementés en activité.[102] Sans fonds dédiés pour soutenir l'initiative, le processus de formalisation se poursuit, mais à un rythme plus lent.[103]

6.3. Recommandations

Renforcer les capacités de surveillance des opérations minières - bien qu'il existe un cadre juridique solide, son application reste limitée en l'absence ressources financières suffisantes pour développer les capacités des agents responsables de la surveillance des activités minières. Le secteur pourrait bénéficier d'investissements financiers en termes d'équipements qui permettront de passer d'une surveillance ponctuelle à une inspection systématique pour un secteur minier efficace et écologiquement durable.

Elaborer une politique en faveur du traitement local des minerais - les recettes fiscales du secteur minier enregistrent un certain nombre des pertes car que les titulaires de licences paient moins d'impôts sur les minéraux bruts qu'ils exportent et qu'ils réimportent par la suite pour les vendre[104]. La présence d'infrastructures de transformation des minéraux locales pourrait contribuer à endiguer ces pertes et à augmenter la contribution globale du secteur minier au PIB du Nigéria si elles bénéficiaient d'un appui technique et financier approprié.

---

[98] "What I Achieved as Minister of Mines - Fayemi, " Premium Times, 31 mai 2018, disponible à l'adresse suivante : https://www.premiumtimesng.com/news/more-news/270471-what-i-achieved-as-minister-of-mines-fayemi.html

[99] Entretien avec l'Association des mineurs du Nigeria (MAN).

[100] Entretien avec le ministère des Mines et du Développement de l'acier

[101] *Ibid.*

[102] *Ibid.*

[103] *Ibid.*

[104] Comme point de départ, l'Association des mineurs du Nigeria (MAN) est en train de mettre en place un comité chargé d'étudier la valorisation au niveau local.

7. L'ECOSYSTEME DES DONNEES – DEMANDE, DISPONIBILITE ET UTILISATION

7.1. Les systèmes informatiques existants

NEITI, une source de données clé dans le secteur, a développé un tableau de bord, qui affiche les informations de production et les recettes tirées du pétrole et du gaz et des ressources minérales sous forme de graphiques. Les chiffres utilisés dans ces visualisations proviennent des rapports d'audit annuels. Ils ne sont cependant pas systématiquement mis à jour après chaque publication, notamment en raison du temps nécessaire à obtenir les chiffres définitifs.

Les utilisateurs peuvent naviguer et comparer les données du rapport d'audit sur le pétrole, le gaz et les minéraux solides, à l'aide d'une courte vidéo servant de guide d'utilisation.

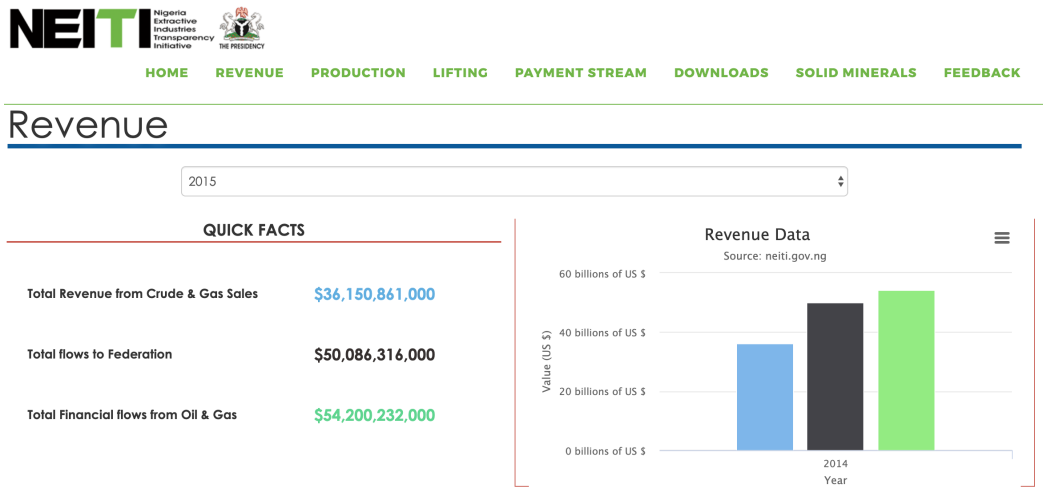

Figure 2 : Tableau de bord NEITI sur le pétrole et le gaz

La **CAC** gère le système d'immatriculation des entreprises. La Commission planifie d'améliorer la plate-forme actuelle pour la rendre plus robuste et proposer des solutions d'immatriculation plus adaptées aux entreprises ayant des activités au Nigéria.[105]

Le **Ministère des TIC** gère un portail de services gouvernementaux[106] qui relie 36 services de différents organismes publics. Cependant, ce portail n'intègre pas tous les services

[105] Entretien avec la Commission des affaires sociales.

[106] Disponible à l'adresse suivante : https://services.gov.ng/

électroniques disponibles[107] et n'est pas conçu pour être un « guichet unique »; les visiteurs sont dirigés vers le site Web de l'organisme concerné pour accéder aux informations.

La RMAFC a récemment organisé une réunion multi-agences pour discuter de la mise en place d'un système de suivi et de validation des revenus. Le RMAFC est en attente de l'acceptation formelle du cahier des charges pour débuter la mise en œuvre du système[108]. Ce dernier sera configuré pour rationaliser les chiffres de production quotidienne, mensuelle et annuelle du pétrole, du gaz et des minéraux solides, améliorant ainsi la planification et la prise de décision. Il inclura un module de stockage électronique des données ainsi qu'un module de gestion des données pour limiter les pertes et faciliter l'accès, la récupération et l'analyse des informations.

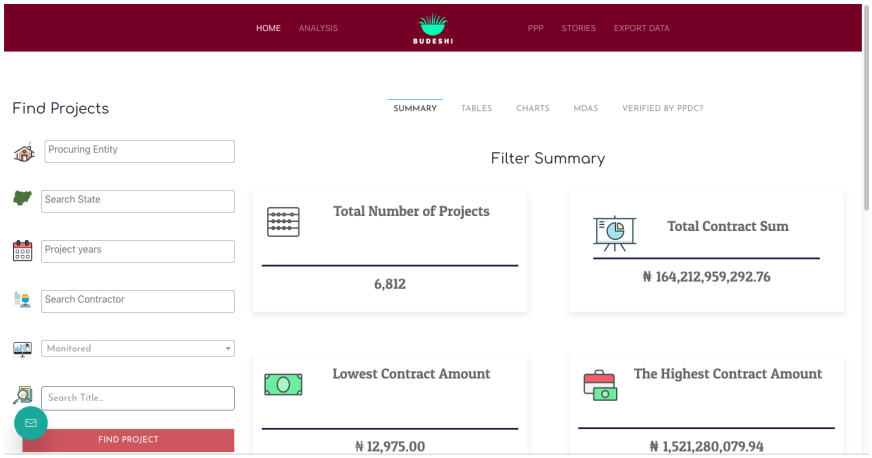

Figure 3 : Système Budeshi pour le contrôle des contrats et des marchés[109]

7.2. La disponibilité des données

7.2.1. Le Bureau National des Statistiques

Le Bureau National des Statistiques (BNS) produit des statistiques socioéconomiques sur tous les aspects du développement au Nigéria, y compris le secteur des industries extractives pour lequel il collecte des données agrégées sur le pétrole suivant des canevas envoyés aux différents organismes, notamment la NNPC, le PPRA et la DRP. Le BNS coordonne un certain nombre d'activités visant à centraliser et à numériser les données. Il gère également un centre de données - qui reçoit des informations d'organismes publics, ainsi qu'une Unité de Recherche et d'Analyse des Politiques qui effectue des recherches pour aligner les méthodes de collecte de données aux normes internationales.

[107] Le ministère des TIC a demandé à la CAC d'intégrer son système enregistrement électronique dans le portail, mais à l'époque, le portail ne pouvait intégrer que 10 des 60 services de la CAC. La CAC a refusé de participer.

[108] Entretien avec la Revenue Mobilisation Allocation and Fiscal Commission (RMAFC)

[109] http://www.budeshi.ng/

Données contradictoires : En raison du chevauchement des rôles des différentes organisations dans certains secteurs, le BNS reçoit assez souvent des données administratives contradictoires. Pour résoudre ce problème, le BNS collabore avec les organisations après la collecte de données pour les réconcilier. Pour faciliter le processus, le BNS désigne des coordinateurs de données pour chaque secteur et qui ont le dernier mot sur les données à retenir.

Données ouvertes : Une des exigences de la Charte Africaine des Statistiques est que chaque pays doit avoir une plateforme de données ouvertes. Le BNS respecte déjà cette condition grâce à la mise en place du Portail de données du Nigéria (http://nigeria.opendataforafrica.org/), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Les efforts fournis par le BNS en matière d'ouverture des données sont également accompagnés par le FMI.

7.2.2. Le Ministère des Mines et du Développement de l'acier (MMSD)

Les capacités et l'expertise en matière d'utilisation des données sont des défis plus prononcés dans le secteur minier que dans celui du pétrole et du gaz. En effet, les mines sont exploitées dans des régions plus enclavées où les connaissances en informatique, l'accès à l'Internet et couverture du réseau cellulaire sont très limités.

Le MMSD reçoit, de ses bureaux décentralisés, des données sous format papier qui sont ensuite saisies manuellement dans des tableurs.[110] Il est cependant fastidieux d'obtenir des données fiables sur les opérations non réglementées, notamment les activités minières artisanales et illégales qui sont difficiles à contrôler avec des outils techniques.

Le ministère tente d'installer une base de données électronique qui relierait les différents bureaux mais reconnaît que l'absence d'Internet constitue le défi majeur. Le MMSD partage régulièrement ses informations avec l'Assemblée Nationale, la Commission Nationale de Planification, la Banque Centrale du Nigéria et le Bureau National des Statistiques.[111]

7.2.3. Le Bureau du Cadastre Minier

Le BCM gère un site web ARCGIS gratuit, qui peut être consulté en temps réel sur un écran logé dans ses locaux. La base de données interne du BCM archive les demandes de titres miniers. Elle est soumise à des contrôles de sécurité rigoureux pour éviter qu'une demande soit trafiquée à une quelconque étape du processus. Les membres du personnel disposent de niveaux d'autorisation différents et seul le niveau le plus élevé permet à un utilisateur de faire des modifications. Cette base de données est cependant incomplète, car toutes les demandes et les licences actives ne sont pas numérisées et enregistrées. Le BCM reçoit également des demandes d'informations provenant d'un large éventail d'acteurs, y compris

[110] Entretien avec le ministère des Mines et du Développement de l'acier
[111] *Ibid.*

des représentants des États qui souhaitent confirmer la disponibilité ou l'indisponibilité des sites[112] de leur État.

7.2.4. La Commission des Affaires Sociales

La CAC, chargé de l'immatriculation des sociétés, est le premier point d'entrée de nombreuses entreprises dans le secteur des IE. Elle échange des données avec NEITI, le BCM et d'autres organismes clés du secteur. La CAC dispose d'un système interne qui est directement relié à la Direction Fédérale des Impôts (FIRS) et facilite le partage des informations aux fins de perception.

La CAC fonctionne sur la base de la « présomption de régularité » : **les informations reçues des sociétés suivent le principe de bonne foi; la CAC ne procède à aucune vérification indépendante pour confirmer la véracité de l'information.**[113] Une préoccupation importante en termes de fiabilité des données qui amène la CAC à s'appuyer sur des acteurs externes tels que la Commission de Lutte contre les Crimes Economiques et Financiers (EFCC). Les erreurs identifiées sont portées à son attention pour donner suite aux plaintes, en matière civile ou pénale, déposées contre les entreprises.[114]

7.3. Les cas d'utilisation et la demande des données

7.3.1. Les cas d'utilisation de NEITI

Au-delà de la publication de ses rapports d'audits annuels, il arrive que NEITI présente ses données à l'Assemblée Nationale ou réponde aux demandes des députés.[115] L'Assemblée Nationale utilise ces données pour la planification budgétaire, en particulier pour les analyses comparatives des prix du pétrole, la préparation des allocations d'infrastructures physiques, l'élaboration du profil de la dette du pays, le suivi des projets et le volume des recettes pétrolières. Les gouverneurs de certains États demandent également des données pour avoir un aperçu des recettes tirées des IE dans leurs États respectifs.

> *"Le rapport d'audit de la NEITI est la principale source d'information en matière de données sur les IE, car c'est la seule source par laquelle les sources de revenus dispersées du gouvernement sont rapprochées".*
>
> *- Plusieurs personnes interviewées*

[112] Les terrains vierges sont des terrains qui n'ont pas encore été explorés et où l'existence de gisements de minéraux n'est pas encore connue. Les friches désignent les zones où des gisements minéraux ont déjà été découverts.

[113] Entretien avec la Commission des affaires sociales.

[114] La CAC n'a jamais exercé son pouvoir de poursuite contre une entreprise pour violation.

[115] Entretien avec le Département stratégique de la NEITI.

NEITI fournit généralement des données sur demande et ne divulgue pas de manière proactive les données permettant d'anticiper les besoins de données d'un organisme ou d'un ministère.

7.3.2. Les obstacles à la demande de données

Un besoin exprimé pour mettre en place un écosystème durable des données est **le soutien financier nécessaire à la diffusion et l'intégration des normes de l'ITIE** au niveau du gouvernement des États et des administrations locales.

Les méthodes de collecte de données des différents acteurs, tant dans le secteur pétrolier et gazier que dans le secteur minier, restent très manuelles. Les données sont partagées sur support papier et, dans le cas du secteur minier, il arrive que les agents collectent l'information oralement auprès des exploitants et la communiquent par téléphone au niveau central.[116] Dans certaines zones, les données sont disponibles, mais en format PDF ce qui ne favorise pas leur traitement.[117]

Le manque de données actuelles sur le secteur des IE, principalement en raison du processus de réconciliation complexe et fastidieux.

Le nombre limité des agents du gouvernement - de petites équipes et un taux de rotation élevé, qui ont du mal à répondre aux demandes de données dans les délais impartis. Le non-renouvellement du personnel entrave davantage les processus d'échange de données.[118]

Les données sont synonymes de pouvoir et certaines informations devraient être protégées.

L'expertise limitée en utilisation des données contribue à la difficulté de rendre les informations sur les secteur plus accessibles et plus compréhensibles. Cet aspect peut expliquer les lacunes constatées dans les reportages des médias dans la mesure où les journalistes ont des difficultés à comprendre et à utiliser les données du secteur des IE à bon escient.

La fiabilité des données est une préoccupation qui concerne surtout les sources gouvernementales notamment en raison du caractère disparate[119] de l'audit des organismes publics qui sont pourtant tenus d'utiliser des états financiers vérifiés.

[116] Entretien avec le MAN et le ministère des Mines et du Développement de l'acier
[117] Entretien avec le CODE.
[118] Entretien avec l'équipe technique de la NEITI.
[119] Ibid.

7.4. Les besoins exprimés en matière de données et de système

L'étude de faisabilité a révélé que les données actuelles ne répondent pas aux besoins des utilisateurs. Au-delà du fait qu'elles soient présentées dans des formats non-lisibles par machine, elles sont également: i) difficiles à comprendre; ii) incomplètes; et iii) centrées sur les flux financiers. Les sections ci-dessous résument la perception générale de chaque groupe d'acteurs ainsi que leurs besoins spécifiques en données.

7.4.1. La société civile

Les OSC ont une expertise limitée en analyse des données ce qui les empêche de rendre pertinentes et compréhensibles les données complexes de flux financier, même en ayant recours aux outils visuels et à la traduction en langues locales. Les organisations de la société civile s'appuient fortement sur des organisations telles que BudgIT pour combler leurs lacunes.

La principale préoccupation des OSC est de suivre les allocations de l'Etat pour mobiliser les citoyens qui peuvent juger de l'impact direct des revenus du secteur. Les OSC tentent également de changer la perception que les données sont destinées aux «citadins» et visent les Nigérians vivant dans les grandes villes; elles cherchent activement à obtenir des données dans un format capable de rendre les informations accessibles aux citoyens qui ne disposent ni d'ordinateurs ni d'Internet.

7.4.2. Le secteur privé

De nombreuses entreprises ont souligné l'importance de la sécurité dans le développement de tout système informatique conçu pour collecter et publier les données du secteur. Il semblerait que cette faille technique ait contribué à l'échec de la précédente tentative de NEITI de créer une plate-forme de collecte de données en 2014.

Les représentants des entreprises ont également souligné la différence de capacités internes, des sociétés multinationales et des sociétés locales, pour répondre aux demandes d'information, en notant que les modèles de NEITI ne sont pas forcément applicables aux deux types de sociétés.[120]

Les acteurs du secteur minier ont compris le besoin de numérisation et d'automatisation tout en exprimant une certaine réserve liée aux spécificités des opérations minières : l'utilisation des ordinateurs, l'accès à Internet et les compétences informatiques sont problématiques pour de nombreux exploitants miniers.

[120] Entretien avec la Section commerciale des producteurs de pétrole.

> Des données statistiques plus précises sur les minéraux (et leur potentiel de gain) étaient nécessaires pour continuer à justifier l'utilisation du développement du secteur minier, en particulier pour l'obtention de prêts auprès de banques privées.
>
> - Personne interviewée

7.4.3. Le Gouvernement

De nombreux organismes souhaitent vivement numériser leurs documents, mais ont évoqué la nécessité de conserver des copies physiques qui pourraient être utilisées en cas de litige. Dans d'autres cas, il est préférable que certaines données restent hors ligne - par exemple, la vérification de l'identité devrait être effectuée en personne, à la CAC, pour éviter toute fausse déclaration.

En raison des positions parfois controversées de NEITI à l'égard de la réforme du secteur pétrolier et gazier, l'intégrité des résultats d'audit est fondamentale principalement parce que les produits de NEITI sont considérés comme l'une des rares source de données fiables qui donne une vue d'ensemble des flux financiers du secteur. Les sources d'information de NEITI sont souvent très techniques ce qui rend difficile leur compréhension notamment celle des utilisateurs ayant des connaissances financières limitées. NEITI essaye d'atténuer ce problème en nouant des partenariats ponctuels avec des organisations de la société civile, ce qui n'a pas franchement accru l'utilisation des informations par les citoyens.

Le RMAFC et le MMSD ont exprimé le besoin de disposer de données historiques pour mieux définir les tendances, élaborer des projections plus précises sur le long terme et, permettre à leur Département de Planification, de Recherche et de Statistiques d'analyser les données à des fins politiques et consultatives.

7.4.4. Les partenaires au développement

Les partenaires tels que le Fonds Monétaire International (FMI), les ambassades et les hauts commissariats ont besoin de données sur le secteur des IE pour comparer et valider les résultats en interne avant de les partager avec les potentiels investisseurs de leurs pays respectifs.

7.5. Recommandations

Le gouvernement devrait s'associer à des sociétés informatiques qualifiées pour concevoir et mettre en œuvre un Portail de Données Ouvertes des Industries Extractives (PDIE) conçu

comme un guichet unique pour le partage d'informations entre les différents organes du Gouvernement. Le système devra inclure une fonctionnalité de numérisation et un module API pour ouvrir l'accès des données aux autres agences gouvernementales; par exemple, le Conseil des Contrats pourrait se connecter via l'API au registre du CAC pour détecter les conflits d'intérêts éventuels avant l'attribution d'un contrat à une personne politiquement exposée.

NEITI a par ailleurs besoin d'un système Web de collecte des données pour réduire les délais significatifs notés dans les processus de collecte et d'audit et mettre à la disposition des acteurs du secteur des données actuelles pertinentes pour instaurer le débat sur les enjeux en cours.

Le Portail sera développé suivant une approche **modulaire** – pour ajouter des modules au fur et à mesure de nouvelles exigences, et **progressive** - pour prendre en compte les améliorations suggérées par les différents profils d'acteurs qui devront activement participer à la mise en œuvre du système.

Le PDIE devra être développé sur des logiciels Open Source, pour d'éviter les coûts récurrents de licences et de support et, permettre au personnel informatique local d'obtenir le code source et y apporter les modifications nécessaires.

L'outil informatique devrait au minimum inclure:

Un module de collecte de données en ligne pour les entités déclarantes	Réduire les retards dans la collecte, la validation et le rapprochement des informations
Un module d'archivage	Joindre les documents pertinents, y compris les pièces justificatives reçues après le paiement des redevances et des taxes
Un module d'élaboration de rapport	Générer des rapports dynamiques sur la base d'informations saisies par les entités déclarantes
Des outils visuels	Ou l'intégration du système avec le tableau de bord de NEITI qui sera ainsi automatiquement mis à jour avec des données actuelles.

Le PDIE devra être conçu pour tenir compte des exigences de l'ITIE, y compris le processus complet de validation et de rapprochement de NEITI. Il suivra le modèle de données ouvert et affichera des informations lisibles par machine; le portail pourrait inclure des outils audiovisuels en les langues locales afin d'accroître l'accès aux informations.

La mise en place du PDIE s'accompagnera d'un important volet de renforcement des capacité locales ainsi que d'un manuel de procédure qui définira clairement les rôles et les

responsabilités de chaque partie prenante dans la collecte, l'utilisation et la publication des données.

Dans le cas NEITI, le futur système nécessitera un personnel informatique plus qualifié pour:

- La gestion et la maintenance des outils informatiques de NEITI pour les rendre indépendants du fournisseur du système;
- L'assistance technique, la formation et la maintenance des outils;
- La communication envers les entités déclarantes qui ont des inquiétudes quant à la sécurité et au stockage de leurs données;
- L'implication dans le processus d'audit annuel

D'autres ajustements techniques pourraient être nécessaire tels que l'hébergement du système à Galaxy Backbone; l'achat et l'installation d'un serveur redondant; l'abonnement à une connexion Internet haut débit et l'adoption d'un manuel de procédures informatique interne.

ANNEXE 1 – LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

#	Nom	Fonction	Organisation
1.	Abel Akeni	Chef d'équipe du Département des industries extractives	BudgIT
2.	Adam Talsma	Directeur régional pour l'Afrique	Reboot
3.	Busaria Kamala		Ministère des Ressources pétrolières (MRP)
4.	Bunmi Toyobo	Sociétés présentes : Chevron ; Exxon Mobil ; Petrobras ; Walter Smith ; Shell	Section commerciale des producteurs de pétrole (OPTS)
5.	Chambers Umezulike	Responsable du programme de gouvernance	Développement connecté
6.	Cyriacus Ekechi	Directeur	Direction fédérale des impôts
7.	Dauda Garuba	Conseiller technique du Chef du Département politique de la NEITI	NEITI
8.	Dieter Bassi	Chef du département technique	NEITI
9.	Ene Eneche-Nwankpa	Coordonnateur national	Right 2 Know
10.	Esiri Ojo	Conseiller technique du Statisticien général de la Fédération	Bureau national des statistiques
11.	Lola Talabi-Oni	Conseiller technique du Statisticien général de la Fédération	Bureau national des statistiques
12.	Samuel Adakole	Statisticien	Bureau national des statistiques
13.	Simon B. Harry	Statisticien	Bureau national des statistiques
14	Henry Ushie	Chargé de programme	OXFAM

15.	Iyapo Adedoyin		Département des ressources pétrolières
16.	J. Deinma Anga	Directeur adjoint de Compliance	Commission des affaires sociales
17.	Jide Fowowe	Conseiller technique	NEITI
18.	Joseph Amenaghawon	Coordonnateur de programme	OSIWA
19.	Michael Uzoigwe	Directeur technique	FOSTER
20.	Mohammed Aliyu	Directeur général	NNPC
21.	Mohammed Amate	Directeur général	Bureau du cadastre minier
22.	Forum de la société civile de la NEITI	OSC présentes : PCQVP Nigéria ; Centre africain pour le leadership, la stratégie et le développement; Centre de la société civile et du plaidoyer législatif ; Initiative des médias pour la transparence dans les industries extractives ; Women in Mining Nigéria ; Centre de développement public et privé ; Développement connecté ; Right 2 Know ; BudgIT ;	
23.	Nkem Ilo	Directeur général	PPDC
24.	Obi Onuorah	Directeur adjoint chargé de la communication	NEITI
25.	Ojeka Patrick	Directeur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle	Ministère des Mines et du Développement de l'acier
26.	Sani Shehu	Président	Association des mineurs du Nigéria
27.	Segun Alabi	Cellule informatique	NEITI
28	Suleiman Bello Kumo	Directeur adjoint	RMAFC
29.	Tunde Afolabi	Président du Conseil d'administration	Petroleum Oil Club

30.	Wale Ajayi	Service chargé des partenaires, de la fiscalité, de la règlementation et des personnes	KPMG
31.	Waziri Adio	Secrétaire exécutif	NEITI